

GUIDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE

DE DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE DE PRODUCTION OVINE



Résultats d'une enquête effectuée en 2011



GUIDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE **DE DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE DE PRODUCTION OVINE**

Résultats d'une enquête effectuée en 2011

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
APERÇU	9
INTRODUCTION	13
1. LES JEUNES AGRICULTEURS ET LA PRODUCTION OVINE	15
1.1 Les jeunes agriculteurs : présents dans les entreprises ovines	15
1.2 La popularité de la production ovine chez les jeunes agriculteurs	16
1.2.1 Le démarrage en production ovine : un phénomène populaire et récent	16
1.3 La relève agricole établie en production ovine	17
1.3.1 Une relève plus féminine, plus formée et établie dans des régions ciblées	17
1.3.2 Les nouvelles entreprises ovines : de plus petite taille	18
1.3.3 Le démarrage en production ovine	20
1.3.4 L'importance du financement et de l'accompagnement lors du démarrage en production ovine	21
1.3.5 Le travail extérieur : toujours important après le démarrage d'une entreprise ovine	23
2. LES RÉSULTATS FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES DES JEUNES ENTREPRISES OVINES	27
2.1 Les principales caractéristiques des jeunes entreprises ovines	28
2.1.1 Le troupeau	28
2.1.2 Les ventes d'agneaux	30
2.1.3 Les cultures associées et l'alimentation des moutons	35
2.1.4 Le travail	36
2.2 Le portrait financier et économique des jeunes entreprises ovines	37
2.2.1 Le portrait financier	37
2.2.1.1 Les actifs	37
2.2.1.2 Les investissements	38
2.2.1.3 Les passifs	40
2.2.2 Le portrait économique	41
2.2.2.1 Les revenus	41
2.2.2.2 Les coûts	44
3. UNE ANALYSE COMPARATIVE DES JEUNES ENTREPRISES OVINES ET DES ENTREPRISES OVINES PERFORMANTES	49
3.1 Les groupes d'entreprises ovines	49
3.1.1 Le groupe des jeunes entreprises ovines	49
3.1.2 Le groupe de tête ou le groupe des entreprises ovines performantes	50
3.1.3 Le groupe de fin	50

3.2 Les jeunes entreprises ovines et les entreprises ovines performantes : analyse comparative	50
3.2.1 La productivité comme cible pour la rentabilité	50
3.2.1.1 La taille des entreprises ovines	50
3.2.1.2 Les revenus des entreprises ovines déterminés par le type d'agneaux vendu et les kilogrammes d'agneau vendus par brebis	52
3.2.2 L'efficacité dans le contrôle des coûts variables	54
3.2.2.1 L'achat d'animaux	55
3.2.2.2 L'achat d'aliments	55
3.2.2.3 Le travail et la main-d'œuvre	56
3.3 Des indicateurs de la performance des entreprises ovines	57
3.3.1 L'endettement	57
3.3.2 La rentabilité de l'actif	58
3.3.3 Le fonds de roulement	58
3.3.4 L'efficacité technico-économique (pourcentage de charges)	59
3.3.5 Le point mort	59

4. DES PISTES POUR LA RÉUSSITE **63**

4.1 Le parcours d'établissement des entrepreneurs en production ovine	63
4.2 Le bagage du futur entrepreneur	64
4.2.1 Les motivations	64
4.2.2 La connaissance de la réalité du secteur : la formation et l'expérience surtout	64
4.2.3 Les activités de perfectionnement	65
4.3 Le sens des affaires du futur entrepreneur	66
4.3.1 L'objectif relatif à la taille	67
4.3.2 L'objectif relatif aux revenus	67
4.3.3 L'objectif relatif à l'investissement pour le démarrage	68
4.4 Les difficultés éprouvées au moment du démarrage	68
4.4.1 Un autre regard sur les difficultés éprouvées par les entreprises ovines de la relève	69
4.5 Le mot de la fin : points de vue des jeunes entrepreneurs en production ovine	70
4.5.1 Ce qu'il faut chez le futur entrepreneur	70
4.5.2 Les bons coups et les moins bons coups	70

CONCLUSION **71**

ANNEXE **72**

GLOSSAIRE **73**

BIBLIOGRAPHIE **74**

LISTE DES FIGURES

Figure	Description	Page
1	Proportion d'entreprises ovines comptant ou non un jeune agriculteur parmi leurs propriétaires, 2010	p. 15
2	Proportion de démarrages effectués par la relève dans le secteur ovin et dans l'ensemble des secteurs agricoles, selon les périodes d'établissement, 2011	p. 16
3	Répartition des entreprises agricoles selon les catégories de revenus, 2011	p. 19
4	Nombre de brebis par jeune entreprise ovine, 2011	p. 28
5	Nombre d'agnelages par brebis par année par jeune entreprise ovine, 2011	p. 28
6	Nombre d'agneaux nés par agnelage par jeune entreprise ovine, 2011	p. 29
7	Taux de mortalité des agneaux par année par jeune entreprise ovine, 2011	p. 29
8	Nombre d'agneaux réchappés par brebis par année par jeune entreprise ovine, 2011	p. 30
9	Proportion d'agneaux lourds vendus par jeune entreprise ovine, 2011	p. 32
10	Proportion d'agneaux vendus par les jeunes entreprises ovines, par catégories, 2011	p. 32
11	Nombre de kilogrammes d'agneau vendus par brebis selon les types d'agneaux par jeune entreprise ovine, 2011	p. 33
12	Proportion des revenus de la vente d'agneaux provenant de la vente de sujets reproducteurs par jeune entreprise ovine, 2011	p. 34
13	Taux de remplacement des brebis par jeune entreprise ovine, 2011	p. 34
14	Temps total travaillé dans les jeunes entreprises ovines par brebis et par kilogramme d'agneau produit, 2011	p. 36
15	Répartition des actifs à moyen et à long terme dans les jeunes entreprises ovines, 2011	p. 37
16	Sommes investies par les jeunes entreprises ovines de 2007 à 2011 inclusivement	p. 39
17	Répartition des investissements réalisés de 2007 à 2011 inclusivement dans les jeunes entreprises ovines	p. 39
18	Proportion des sommes investies par les jeunes entreprises ovines avant 2007, 2011	p. 39
19	Taux d'endettement des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 40
20	Ratio de fonds de roulement des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 40
21	Bénéfice d'exploitation des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 41
22	Répartition des revenus des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 41
23	Prix obtenus pour la vente d'un kilogramme d'agneaux selon le type d'agneaux vendus par les jeunes entreprises ovines, 2011	p. 42
24	Répartition des coûts variables des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 44
25	Répartition des coûts fixes des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 46
26	Nombre de kilogrammes d'agneau par brebis et revenus des ventes d'agneaux par les jeunes entreprises ovines, 2011	p. 53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Description	Page
I	Proportion de la relève féminine en production ovine et dans l'ensemble des secteurs agricoles selon les modes d'établissement, 2011	p. 17
II	Proportion de la relève en production ovine et dans les autres secteurs agricoles selon le plus haut diplôme obtenu, 2011	p. 17
III	Proportion de la relève en production ovine selon les principales régions et les modes d'établissement, 2011	p. 18
IV	Répartition des entreprises agricoles de la relève établie par démarrage ou par transfert selon les catégories de revenus agricoles bruts, 2011	p. 20
V	Comparaison des principales caractéristiques de la relève établie par démarrage en production ovine et de l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011	p. 21
VI	Proportion de jeunes ayant eu recours à diverses sources de financement parmi la relève établie par démarrage en production ovine et l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011	p. 22
VII	Proportion de jeunes ayant eu recours à divers types de services-conseils parmi la relève établie par démarrage en production ovine et l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011	p. 23
VIII	Travail à l'extérieur de l'entreprise agricole et revenus générés par ce travail chez la relève établie par démarrage en production ovine et l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011	p. 24
IX	Caractéristiques générales des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 31
X	Superficies des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 35
XI	Temps de travail par ateliers des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 36
XII	Temps de travail par catégories de travailleurs des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 37
XIII	Portrait financier, bilan au 31 décembre 2011 des jeunes entreprises ovines	p. 38
XIV	Portrait économique, revenus et coûts des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 43
XV	Description des coûts variables et de leur importance pour les jeunes entreprises ovines, 2011	p. 45
XVI	Description des coûts fixes et de leur importance pour les jeunes entreprises ovines, 2011	p. 46
XVII	Caractéristiques des groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 51
XVIII	Caractéristiques de la productivité des groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 51
XIX	Taux de remplacement, de réforme et de mortalité des brebis chez les groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 52
XX	Proportion d'agneaux lourds vendus par les entreprises ovines des différents groupes, 2011	p. 52
XXI	Comparaison des caractéristiques des jeunes entreprises ovines selon la proportion d'agneaux lourds vendus, 2011	p. 54
XXII	Comparaison des quantités d'aliments consommés et cultivés pour produire un kilogramme d'agneau, 2011	p. 55
XXIII	Comparaison du temps de travail des groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 56
XXIV	Comparaison du taux d'endettement des groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 57

Tableau	Description	Page
XXV	Comparaison de la valeur totale annuelle moyenne des investissements réalisés par les entreprises ovines des différents groupes entre 2007 et 2011	p. 57
XXVI	Productivité du capital et dépenses en machinerie des différents groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 58
XXVII	Fonds de roulement des entreprises ovines des différents groupes, 2011	p. 59
XXVIII	Détermination du pourcentage de charges des différents groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 59
XXIX	Détermination du point mort des différents groupes d'entreprises ovines, 2011	p. 60
XXX	Formation des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises ovines performantes, 2011	p. 65
XXXI	Participation des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises performantes aux activités de perfectionnement, 2011	p. 66
XXXII	Nature des objectifs fixés par les entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises ovines performantes, 2011	p. 66
XXXIII	Comparaison des résultats selon la taille du troupeau des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 67
XXXIV	Difficultés éprouvées par les entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises ovines performantes, 2011	p. 69
XXXV	Bons coups et moins bons coups des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines, 2011	p. 70



APERÇU

La présence des jeunes en production ovine

Les jeunes agriculteurs âgés de moins de 40 ans sont présents à titre de propriétaires dans 31 % des entreprises ovines. Ils représentent 3 % de la relève agricole, alors que la production ovine compte pour 2 % de l'ensemble des entreprises agricoles.

En production ovine, les jeunes s'établissent principalement par démarrage (71 %). Dans ce secteur, les jeunes agriculteurs ont commencé leurs activités après l'an 2000 (96 %). La relève y est plus féminine et plus formée que dans les autres secteurs agricoles et elle est établie dans des régions ciblées.

Les démarrages en production ovine représentent entre 8 % et 9 % de l'ensemble des démarrages d'entreprises agricoles effectués par la relève. Les revenus agricoles bruts des nouvelles entreprises ovines sont inférieurs à ceux des entreprises ovines transférées à un membre de la relève et à ceux générés en moyenne par l'ensemble des entreprises démarrées par de jeunes agriculteurs.

Les résultats financiers et économiques des jeunes entreprises ovines

Les principales caractéristiques des jeunes entreprises ovines

En moyenne, le troupeau d'une jeune entreprise ovine compte 481 brebis. De ces brebis, 758 agneaux sont nés en 2011. Le nombre d'agnelages est de 1,17 par brebis par année. La prolificité des brebis est variable. Il est né 1,4 agneau par agnelage en moyenne en 2011. Du nombre total d'agneaux, 131 sont morts en cours de croissance (taux de mortalité de 16,5 %). Ainsi, 627 agneaux en ont réchappé, soit 1,3 agneau par brebis en moyenne.

Les jeunes entreprises ovines ont vendu 588 agneaux en 2011, soit 1,22 agneau ou 43,5 kilogrammes d'agneau par brebis en moyenne. Les ventes d'agneaux lourds représentent la plus grande part des volumes d'agneaux vendus (40 %). Toutefois, cette proportion est très variable d'une entreprise à l'autre.

Les jeunes entreprises ovines cultivent en moyenne 100,9 hectares, dont 26,1 hectares en location. La majorité des superficies sont des cultures fourragères et des pâturages (70 %), le reste étant constitué de céréales et de maïs-grain. Ces entreprises produisent la majorité des fourrages (83 %) et des grains (75 %) consommés par le troupeau.

Le propriétaire de l'entreprise effectue 65 % du temps de travail et la famille, 35 %. Le temps de travail effectué par des salariés est inférieur à 1 %.

Le portrait financier et économique des jeunes entreprises ovines

L'actif à court terme des jeunes entreprises ovines est de 215 \$ par brebis. Cela représente 19 % de l'actif total. L'actif à moyen et à long terme est de 946 \$ par brebis. Les animaux reproducteurs, les bâtiments et le fonds de terre comptent pour plus de 75 % de la valeur.

De 2007 à 2011, la valeur des investissements réalisés par les jeunes entreprises ovines s'est élevée à plus de 250 000 \$ en moyenne par entreprise et était principalement liée à l'acquisition de matériel roulant (36 %).

En moyenne, la dette totale des jeunes entreprises ovines est de 701 \$ par brebis. Le taux d'endettement moyen est de 60 %. Il varie d'une entreprise à l'autre : 25 % des jeunes entreprises affichent un taux d'endettement inférieur à 40 %, alors que 17 % sont endettées dans une proportion de plus de 80 %.

La plupart des jeunes entreprises ovines dégagent un bénéfice d'exploitation positif. Leurs résultats moyens présentent toutefois des coûts excédentaires de 2 % par rapport aux revenus bruts totaux de la ferme, pour un bénéfice d'exploitation moyen de -3 618 \$.

Plus de la moitié (58 %) des revenus proviennent de la vente d'agneaux, soit de la vente d'agneaux lourds (48 %), d'agneaux de lait (28 %) et d'agneaux légers (24 %).

Les principales dépenses des jeunes entreprises ovines sont dues à des coûts variables. Ces coûts sont liés à l'achat d'aliments (20 %), de machinerie (20 %) ou d'animaux (13 %) et aux cultures associées (12 %).

Une analyse comparative des jeunes entreprises ovines et des entreprises ovines performantes

Les groupes d'entreprises ovines

Le groupe des jeunes entreprises ovines est constitué de 12 entreprises en activité depuis moins de 7 ans. Le groupe des entreprises ovines performantes, ou le groupe de tête, et le groupe de fin sont composés chacun de 13 entreprises ayant soit les meilleures (performantes) marges avant la rémunération du travail et des intérêts à moyen et à long terme (groupe de tête) ou les marges inférieures (groupe de fin).

Les jeunes entreprises ovines et les entreprises ovines performantes : analyse comparative

Le nombre inférieur d'agneaux produits par agnelage et le taux de mortalité supérieur des agneaux dans les jeunes entreprises ovines réduisent le nombre d'agneaux réchappés par brebis, diminuant la productivité de ces entreprises par rapport à celles du groupe de tête.

Dans les jeunes entreprises ovines, les revenus provenant de la vente d'agneaux sont inférieurs étant donné la plus faible proportion d'agneaux lourds vendus. Celles qui vendent plus de 50 % de leurs agneaux lourds obtiennent un bénéfice d'exploitation supérieur.

La production d'un kilogramme d'agneau coûte plus cher aux jeunes entreprises ovines qu'aux entreprises ovines performantes. Les coûts d'achat d'animaux des jeunes entreprises sont excédentaires en raison des taux de remplacement et de mortalité supérieurs. De plus, les coûts d'achat d'aliments des jeunes entreprises sont supérieurs à ceux des entreprises du groupe de tête étant donné le rendement moindre des cultures.

En outre, les jeunes entreprises ovines n'atteignent pas le maximum d'efficacité dans leurs activités. Bien que le nombre d'heures travaillées par brebis y soit supérieur à celui des entreprises performantes, le nombre de kilogrammes d'agneau produits par brebis demeure inférieur.

Somme toute, la grande disparité des données technico-économiques des jeunes entreprises ovines implique une variabilité des résultats. Pour un même critère technico-économique, certaines entreprises obtiennent de piètres résultats, alors que d'autres ont des résultats souhaitables.

Des pistes pour la réussite

Le parcours d'établissement des entrepreneurs en production ovine

L'entrée d'un entrepreneur en production ovine peut se faire au moyen de plusieurs scénarios, chacun nécessitant toutefois de la planification. La plupart des jeunes établis en production ovine ont démarré une entreprise. Souvent, ils ont une deuxième source de revenus agricoles. D'autres ont repris l'entreprise familiale. Certains ont d'ailleurs amorcé leurs activités en production laitière (lait de vache).

Le bagage du futur entrepreneur

Les principales motivations du futur producteur ovin sont le rêve d'avoir sa propre entreprise agricole et le désir de vivre de la terre. La formation et l'expérience lui sont toutefois nécessaires. Ces éléments sont d'ailleurs prédominants chez les entrepreneurs du groupe de tête.

Le sens des affaires du futur entrepreneur

Au début de la planification de son projet, le futur entrepreneur doit bien définir les principaux objectifs de celui-ci en ce qui concerne la taille de son entreprise, les revenus espérés et les investissements à réaliser. La plupart des entrepreneurs qui ont participé à l'enquête avaient préalablement déterminé des objectifs à atteindre, le plus difficile ayant été celui concernant les revenus espérés.

Les difficultés éprouvées au moment du démarrage

Les principales difficultés éprouvées au moment du démarrage touchent le financement des projets, la possibilité de trouver des animaux et le soutien technique. Par ailleurs, les futurs entrepreneurs auraient eu besoin de plus d'information concernant la planification financière, les techniques de production, la gestion de l'entreprise et les critères de rentabilité ou de performance.

Pour surmonter les obstacles rencontrés au cours des cinq premières années d'activité, différentes stratégies ont été adoptées par les entrepreneurs ayant participé à l'étude, par exemple le travail à l'extérieur de l'entreprise, la diminution de l'endettement, l'accroissement des efforts pour une meilleure gestion du troupeau ou une meilleure prolificité des brebis ou encore le fait de s'entourer de conseillers.

Le mot de la fin : points de vue d'entrepreneurs en production ovine

Outre l'amour de la production ovine et le désir d'en vivre, la volonté de réussir et la persévérance sont nécessaires au futur entrepreneur. Il doit également profiter de l'expertise de différents conseillers et intervenants compétents et utiliser tout l'accompagnement disponible.

INTRODUCTION

L'attrait des jeunes agriculteurs pour la production ovine est indéniable. Le premier chapitre de cet ouvrage dresse un portrait des jeunes agriculteurs à l'œuvre dans le secteur de la production ovine. Les données issues du Recensement de la relève agricole établie 2011 révèlent que ces jeunes sont nombreux, en proportion, à s'être engagés dans une entreprise ovine ou à avoir démarré une entreprise dans ce secteur particulier au cours des dernières années et qu'ils présentent des caractéristiques qui leur sont propres. Ainsi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) veut rendre accessible l'information financière et économique pouvant aider ces jeunes entrepreneurs dans la planification de leur projet.

À cet égard, une collaboration entre le MAPAQ et le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a permis de générer des données financières et économiques à propos des entreprises ovines qui sont en activité depuis peu de temps. Dans le cadre de son exercice régulier de révision d'une étude sur le coût de production dans le secteur ovin, le CECPA a adjoint à son enquête un échantillon supplémentaire de jeunes entreprises ovines et a effectué, auprès d'elles, une collecte spéciale de données. Les résultats financiers et économiques obtenus par ces jeunes entreprises ovines seront présentés au deuxième chapitre.

Le troisième chapitre permettra aux futurs entrepreneurs ovins d'alimenter leur réflexion entourant leur projet, avec une analyse comparative des résultats technico-économiques des jeunes entreprises ovines et des entreprises ovines performantes. Ainsi, cette comparaison montre la valeur de certaines caractéristiques des deux groupes d'entreprises.

Finalement, le dernier chapitre est axé sur les caractéristiques qui doivent être présentes chez ceux qui planifient un projet de démarrage en production ovine et l'importance de bien définir les objectifs qui guideront ensuite la prise de décision.

Évidemment, un futur entrepreneur engagé dans la planification d'un projet d'établissement en production ovine a accès à plusieurs sources d'information technique qui ne sont pas abordées dans le présent document. Entre autres, le Guide de la production ovine du Regroupement CPAQ-CPVQ-GEAGRI comporte différents feuillets portant sur autant de thèmes, dont l'économie de la production. De plus, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) a publié L'élevage du mouton, faisant le tour des éléments techniques de la production ovine. Par ailleurs, maints ouvrages sont publiés dans le site Internet d'Agri-Réseau. D'autres sites Internet, dont celui du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), fournissent divers renseignements à ce sujet.

Le présent document vise donc à offrir une information complémentaire basée principalement sur divers constats issus d'une enquête sur le sujet. À la suite de sa lecture, les personnes qui planifient un projet de démarrage devraient être en mesure de mieux visualiser l'entreprise qu'elles désirent mettre en place et élaborer un scénario réaliste des divers aspects de la planification et de la gestion de l'entreprise.



1. LES JEUNES AGRICULTEURS ET LA PRODUCTION OVINE

La production ovine représente, sans contredit, un attrait pour les jeunes agriculteurs et les jeunes désirant s'établir en agriculture. Les jeunes agriculteurs sont présents dans les entreprises ovines du Québec et la popularité relative du démarrage dans ce secteur chez les agriculteurs âgés de moins de 40 ans a été évidente ces dernières années.

Certes, la relève établie en production ovine se différencie à certains égards de l'ensemble de la relève agricole. Principalement, elle détient divers éléments distinctifs propres aux jeunes ayant démarré leur entreprise agricole. Ce chapitre présente donc un portrait des jeunes producteurs ovins.

DÉFINITIONS

Relève agricole établie ou jeunes agriculteurs :

Agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans possédant des parts dans une entreprise agricole. Leur établissement peut s'être concrétisé par l'acquisition partielle ou totale d'une entreprise agricole existante (transfert de ferme) ou par le démarrage d'une entreprise agricole.

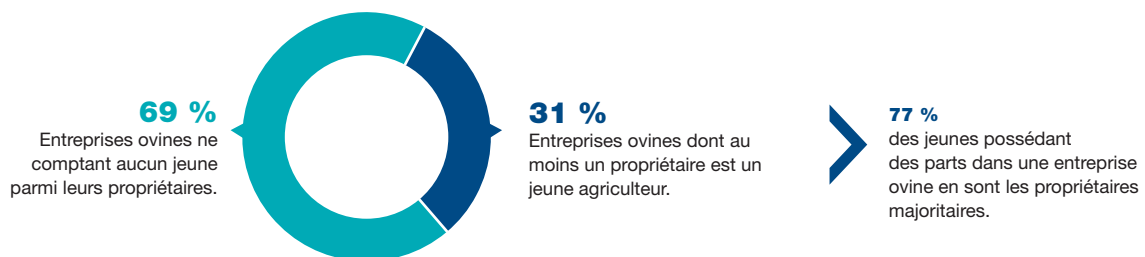
Entreprise ovine :

Entreprise agricole qui se consacre à l'élevage des agneaux et dont la majorité (50 % et plus) des revenus agricoles bruts provient de la vente d'agneaux.

1.1 Les jeunes agriculteurs : présents dans les entreprises ovines

- En 2010, le Québec comptait 682 entreprises produisant des agneaux et dont la majorité (50 % ou plus) des revenus agricoles bruts provient de la vente de ce produit, ci-après appelées « entreprises ovines ».
- De jeunes agriculteurs âgés de moins de 40 ans détiennent des parts dans près du tiers de ces entreprises (31 %).
- Les jeunes agriculteurs de la relève sont impliqués à titre de propriétaires principaux dans la plupart (77 %) des entreprises ovines.

Figure 1 : Proportion d'entreprises ovines comptant ou non un jeune agriculteur parmi leurs propriétaires, 2010



Sources : MAPAQ, Fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010.
MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

Selon le Recensement de la relève agricole établie 2011, 3 % des jeunes agriculteurs sont établis en production ovine.

La relève établie en production ovine a démarré son entreprise dans une proportion de 71 %. Ce mode d'établissement a été privilégié par 33 % de l'ensemble de la relève agricole.

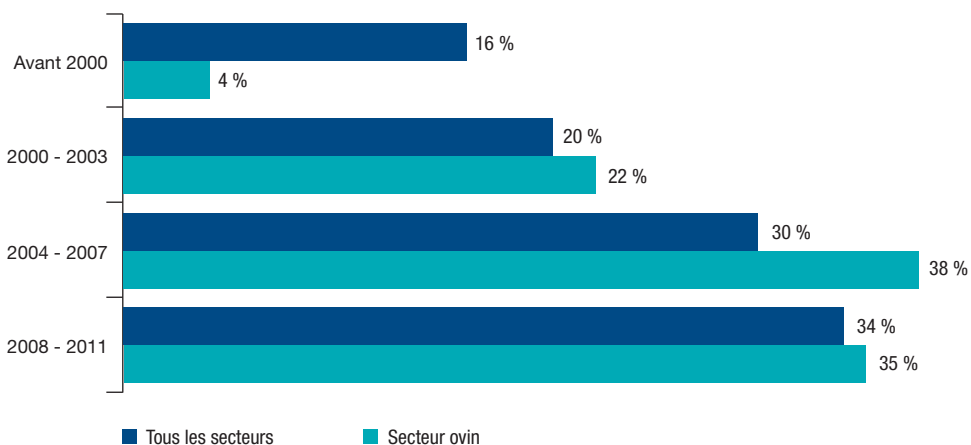
1.2 La popularité de la production ovine chez les jeunes agriculteurs

- La production ovine est plus populaire chez les jeunes de la relève agricole que dans l'ensemble des entreprises agricoles.
- Alors que la production ovine regroupe 2 % de l'ensemble des entreprises agricoles du Québec, c'est 3 % des jeunes agriculteurs qui étaient à l'œuvre dans ce secteur en 2011.

1.2.1 Le démarrage en production ovine : un phénomène populaire et récent

- Dans le secteur ovin, les jeunes agriculteurs ont principalement démarré leur entreprise (71 %).
- La plupart (96 %) des jeunes ayant démarré une entreprise ovine ont commencé leurs activités dans les années suivant l'an 2000.
- Depuis, les démarrages en production ovine représentent entre 8 % et 9 % de l'ensemble des démarrages d'entreprises agricoles effectués par la relève.
- Les périodes 2004-2007 et 2008-2011 sont marquées par une proportion de démarrages en production ovine supérieure à celle des démarrages effectués dans l'ensemble des secteurs agricoles.

Figure 2 : Proportion de démarrages effectués par la relève dans le secteur ovin et dans l'ensemble des secteurs agricoles, selon les périodes d'établissement, 2011



Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

1.3 La relève agricole établie en production ovine

Les caractéristiques de la relève agricole établie en production ovine se différencient à divers égards de celles de l'ensemble des jeunes agriculteurs. Certes, ces éléments distinctifs ne sont pas étrangers à la forte proportion de démarrages dans le secteur ovine.

1.3.1 Une relève plus féminine, plus formée et établie dans des régions ciblées

- Près d'un membre de la relève sur deux (48 %) ayant démarré une entreprise ovine est une femme, comparativement à 35 % parmi l'ensemble des jeunes ayant démarré une entreprise agricole et à 26 % chez l'ensemble de la relève.

Tableau I : Proportion de la relève féminine en production ovine et dans l'ensemble des secteurs agricoles selon les modes d'établissement, 2011

Relève féminine	Secteur ovine	Tous les secteurs
Démarrage	48 %	35 %
Transfert	40 %	21 %
Total	45 %	26 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

- En production ovine, les jeunes sont plus nombreux, en proportion, à être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (diplôme d'études professionnelles [DEP], diplôme d'études collégiales [DEC], attestation d'études collégiales [AEC] ou diplôme universitaire).
- La proportion de la relève sans diplôme est inférieure dans le secteur ovine, notamment chez les jeunes ayant démarré une entreprise.

Tableau II : Proportion de la relève en production ovine et dans les autres secteurs agricoles selon le plus haut diplôme obtenu, 2011

Diplôme d'études postsecondaires ¹	Secteur ovine	Tous les secteurs
Démarrage	85 %	78 %
Transfert	81 %	79 %
Total	83 %	79 %
Aucun diplôme*	Secteur ovine	Tous les secteurs
Démarrage	6 %	9 %
Transfert	10 %	8 %
Total	7 %	8 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

En 2011, les jeunes agriculteurs établis en production ovine étaient principalement situés dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Estrie, de la Montérégie, de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec.

1. Les diplômes d'études postsecondaires considérés sont le diplôme d'études professionnelles (DEP), le diplôme d'études collégiales (DEC), l'attestation d'études collégiales (AEC) et le diplôme universitaire.

- Les principales régions où s'établissent les jeunes en production ovine sont les mêmes que pour l'ensemble de la relève agricole. Toutefois, le classement de ces régions diffère.
- Les jeunes s'établissent en production ovine principalement au Bas-Saint-Laurent, en Estrie, en Montérégie, dans la Chaudière-Appalaches et dans le Centre-du-Québec.
- En production ovine, c'est au Bas-Saint-Laurent que se trouve la plus grande proportion de jeunes de la relève (28 %), alors que cette région ne compte que 9 % de l'ensemble de la relève agricole.
- Les régions de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches se distinguent par une proportion élevée de jeunes établis par démarrage et par une faible proportion de membres de la relève établis par transfert d'une entreprise ovine.

Tableau III : Proportion de la relève en production ovine selon les principales régions et les modes d'établissement, 2011

Régions	Démarrage dans le secteur ovine	Transfert dans le secteur ovine	Secteur ovine	Tous les secteurs
Bas-Saint-Laurent	23 %	39 %	28 %	9 %
Estrie	15 %	12 %	14 %	10 %
Montérégie	13 %	3 %	10 %	22 %
Chaudière-Appalaches	12 %	9 %	12 %	19 %
Centre-du-Québec	11 %	12 %	11 %	13 %
Autres régions (9)	26 %	23 %	25 %	27 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

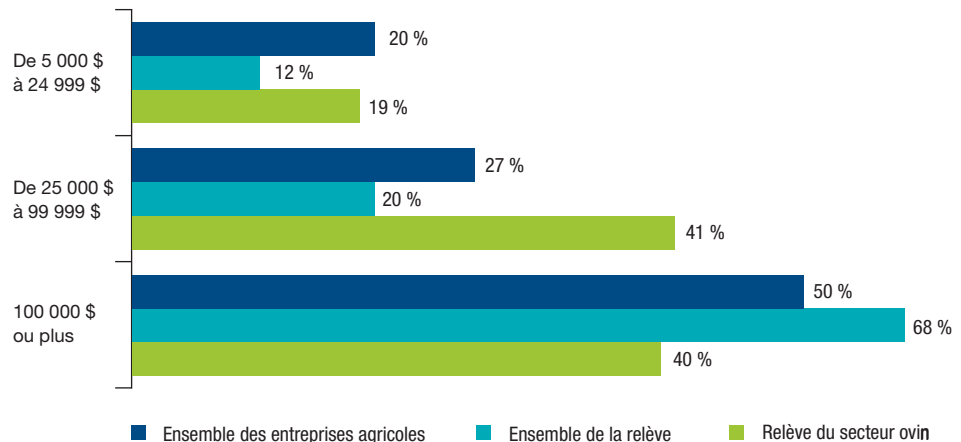
Les entreprises de petite taille, où se pratique l'agriculture occupationnelle, ont des revenus agricoles bruts inférieurs à 25 000 \$.

Le fait que les entreprises ovines de la relève soient de plus petite taille est une caractéristique qui ne facilite pas leur participation au Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec (FADQ).

1.3.2 Les nouvelles entreprises ovines : de plus petite taille

- La relève en production ovine pratique l'agriculture occupationnelle dans une proportion supérieure (19 %) à celle de l'ensemble des entreprises agricoles de la relève (12 %).
- Toutefois, la proportion d'entreprises ovines de jeunes agriculteurs qui génèrent moins de 25 000 \$ de revenus agricoles bruts est semblable à celle de l'ensemble des entreprises agricoles du Québec.

Figure 3 : Répartition des entreprises agricoles selon les catégories de revenus, 2011



Sources : MAPAQ, Fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010.
MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

Chez la relève agricole, la proportion d'entreprises ovines de petite taille est supérieure à ce qu'on trouve dans l'ensemble des secteurs agricoles. Les nouvelles entreprises ovines de la relève génèrent, en moyenne, des revenus agricoles bruts inférieurs à ceux des entreprises ovines transférées à un membre de la relève et à ceux générés en moyenne par l'ensemble des entreprises issues d'un démarrage.

- La proportion d'entreprises ovines de la relève dont les revenus agricoles bruts sont de 100 000 \$ ou plus est moins élevée (40 %) que celle des entreprises agricoles de la relève (68 %) et que celle de l'ensemble des entreprises agricoles (50 %).
- La taille des entreprises de la relève varie selon le mode d'établissement (démarrage ou transfert).
- Les entreprises ovines créées par démarrage génèrent des revenus agricoles bruts inférieurs (78 000 \$) aux revenus agricoles bruts moyens de l'ensemble des entreprises établies par démarrage (208 000 \$).
- Comparativement aux entreprises ovines transférées, les entreprises ovines issues d'un démarrage sont plus nombreuses, en proportion, à générer des revenus agricoles bruts annuels inférieurs à 25 000 \$ et moins nombreuses, en proportion, à produire 100 000 \$ ou plus annuellement. Cette observation peut aussi être faite en général, tous secteurs confondus.
- Moins du tiers (27 %) des nouvelles entreprises ovines génèrent des revenus agricoles bruts de 100 000 \$ ou plus, alors que c'est le cas de plus de 2 entreprises ovines sur 3 transférées à un membre de la relève.

Tableau IV : Répartition des entreprises agricoles de la relève établie par démarrage ou par transfert selon les catégories de revenus agricoles bruts, 2011

Catégories de revenus agricoles bruts	Relève établie par démarrage (secteur ovin)	Relève établie par démarrage	Relève établie par transfert (secteur ovin)	Relève établie par transfert
De 5 000 \$ à 24 999 \$	25 %	26 %	6 %	6 %
De 25 000 \$ à 99 999 \$	49 %	35 %	26 %	13 %
100 000 \$ ou plus	27 %	40 %	69 %	80 %

Note : Les entreprises dont les revenus bénéficient d'une exemption ont été exclues du calcul.
Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

- Près de la moitié (46 %) des entreprises ovines de la relève ont une source de revenus agricoles autre que la vente d'ovins.
- Chez la relève établie par démarrage dans le secteur ovin, cette proportion atteint 56 %, alors qu'elle est de 44 % pour les jeunes établis par transfert.
- Chez les jeunes qui ont démarré une entreprise ovine et qui ont une deuxième source de revenus agricoles, celle-ci consiste en la production de fourrages (15 %), de bovins de boucherie (15 %), de légumes frais (13 %) ou de céréales et d'oléagineux (13 %).
- La deuxième source de revenus agricoles de la relève établie par transfert dans le secteur ovin est la production de céréales et d'oléagineux (33 %) ou de bovins de boucherie (21 %).

Bien que près de la moitié (42 %) de la relève en production ovine ait des parents agriculteurs, 11 % de ces jeunes ont bénéficié des actifs agricoles familiaux pour le démarrage de leur entreprise. L'appui de la famille s'est plutôt traduit par un soutien moral et humain.

1.3.3 Le démarrage en production ovine

- En moyenne, les membres de la relève ayant démarré une entreprise ovine ont envisagé sérieusement de s'établir en agriculture à l'âge de 24 ans et ont planifié leur projet d'établissement pendant près de 3 ans et demi.
- Au moment du démarrage de leur entreprise ovine, ces jeunes avaient 28 ans en moyenne.
- À la création de l'entreprise, près de 9 jeunes sur 10 (89 %) détenaient plus de la moitié des parts.
- Bien que près de 4 jeunes ayant démarré une entreprise ovine sur 10 (42 %) aient des parents agriculteurs, 11 % d'entre eux ont bénéficié des actifs agricoles familiaux tels que la terre, les bâtiments ou la machinerie et le matériel agricoles.
- Plus de 3 jeunes sur 4 (79 %) ont reçu l'appui de leur famille pour réaliser leur projet, soit l'approbation de leur décision de s'établir en agriculture et l'accompagnement de leurs parents durant la démarche.
- La location d'actifs agricoles est une stratégie utilisée par 45 % de la relève pour faciliter le démarrage de l'entreprise ovine.

Tableau V : Comparaison des principales caractéristiques de la relève établie par démarrage en production ovine et de l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011

Principales caractéristiques de l'établissement	Relève établie par démarrage (secteur ovin)	Relève établie par démarrage	Ensemble de la relève agricole
Âge moyen auquel la relève a pensé s'établir en agriculture	24 ans	23 ans	21 ans
Durée de la planification du projet d'établissement	3 ans et 5 mois	3 ans et 10 mois	4 ans et 4 mois
Âge moyen de la relève au moment de l'établissement	28 ans	27 ans	25 ans
Proportion de jeunes possédant la majorité des parts de l'entreprise à l'établissement	89 %	78 %	52 %
Proportion de jeunes ayant des parents agriculteurs	42 %	51 %	75 %
Proportion de la relève ayant bénéficié des actifs agricoles familiaux à l'établissement	11 %	15 %	ND
Proportion de jeunes ayant reçu l'appui de leur famille pour la réalisation de leur projet	79 %	84 %	91 %
Proportion de la relève ayant loué des actifs agricoles	45 %	38 %	35 %
Proportion de la relève ayant utilisé les services d'une CUMA	11 %	7 %	15 %
Proportion de la relève ayant réalisé un plan d'affaires	81 %	68 %	59 %
Proportion de la relève ayant reçu l'appui d'une entreprise existante	27 %	34 %	ND
Proportion de la relève ayant réorienté les activités d'une entreprise existante	15 %	14 %	ND

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

1.3.4 L'importance du financement et de l'accompagnement lors du démarrage en production ovine

- Les jeunes ayant démarré une entreprise ovine sont plus nombreux, en proportion, à avoir bénéficié de financement et de services-conseils que l'ensemble des jeunes agriculteurs ayant démarré une entreprise agricole.
- Ces jeunes sont plus nombreux, en proportion, à avoir eu recours à une source de financement gouvernementale et à du financement d'organismes locaux de développement économique.
- Les proportions de jeunes ayant démarré une entreprise ovine qui ont obtenu du financement de La Financière agricole du Québec (FADQ) ou du MAPAQ sont semblables ou supérieures à celles de l'ensemble de la relève agricole.

Tableau VI : Proportion de jeunes ayant eu recours à diverses sources de financement parmi la relève établie par démarrage en production ovine et l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011

Pour connaître les différents programmes d'aide financière à la disposition de la relève agricole, consultez le répertoire des programmes d'aide financière accessibles à la relève agricole à l'adresse www.craaq.qc.ca/Repertoire-des-programmes-d_aide-financiere-accessibles-pour-la-releve-agricole.

Sources de financement	Relève établie par démarrage (secteur ovin)	Relève établie par démarrage	Ensemble de la relève agricole
Proportion de jeunes ayant eu recours à une source de financement gouvernementale	77 %	66 %	69 %
Proportion de jeunes ayant obtenu du financement de la FADQ	63 %	56 %	62 %
Subvention à l'établissement (FADQ)	49 %	41 %	63 %
Subvention au démarrage (FADQ)	49 %	34 %	18 %
Garantie de prêt (FADQ)	68 %	68 %	56 %
Proportion de jeunes ayant obtenu du financement du MAPAQ	40 %	24 %	21 %
Programme Appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles (MAPAQ)	67 %	50 %	32 %
Proportion de jeunes ayant contracté un emprunt auprès d'un établissement financier	75 %	77 %	70 %
Proportion de jeunes ayant bénéficié d'une aide financière d'un centre local de développement (CLD)	25 %	19 %	15 %
Proportion de jeunes ayant bénéficié d'une aide financière d'une société d'aide au développement de la collectivité (SADC)	21 %	10 %	6 %
Proportion de jeunes ayant bénéficié d'une aide financière d'un membre de la famille	32 %	32 %	6 %
Proportion de jeunes ayant eu recours à des économies personnelles	6 %	5 %	3 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

Certains types de services-conseils ont été plus populaires chez la relève ayant démarré une entreprise ovine, soit ceux qui portent sur les techniques de production ou sur la gestion et l'accompagnement dans la planification du projet d'établissement.

Tableau VII : Proportion de jeunes ayant eu recours à divers types de services-conseils parmi la relève établie par démarrage en production ovine et l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011

Types de services-conseils	Relève établie par démarrage (secteur ovine)	Relève établie par démarrage	Ensemble de la relève agricole
Proportion de jeunes ayant consulté un conseiller technique	54 %	31 %	27 %
Proportion de jeunes ayant consulté un conseiller en financement	49 %	48 %	54 %
Proportion de jeunes ayant consulté un comptable, un fiscaliste ou un planificateur financier	43 %	50 %	69 %
Proportion de jeunes ayant consulté un conseiller en gestion	30 %	18 %	27 %
Proportion de jeunes ayant consulté un conseiller d'un organisme local	29 %	19 %	14 %
Proportion de jeunes ayant consulté un conseiller en relève du MAPAQ	26 %	14 %	15 %
Proportion de jeunes n'ayant utilisé aucun service	12 %	17 %	12 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.

La majorité des membres de la relève établie par démarrage en production ovine (61 %) ont un emploi à l'extérieur de l'entreprise agricole. La plupart d'entre eux y consacrent plus de la moitié de leur temps de travail et en tirent plus de la moitié de leurs revenus.

1.3.5 Le travail extérieur : toujours important après le démarrage d'une entreprise ovine

- Bien que la majorité des jeunes établis par démarrage en production ovine (85 %) participent toute l'année aux travaux de l'entreprise, 61 % ont un travail hors ferme.
- La majorité d'entre eux (58 %) ont consacré 50 % ou plus de leur temps de travail à l'emploi extérieur.
- En moyenne, le revenu hors ferme représente 71 % du revenu annuel de ces jeunes.

Tableau VIII : Travail à l'extérieur de l'entreprise agricole et revenus générés par ce travail chez la relève établie par démarrage en production ovine et l'ensemble de la relève ayant démarré une entreprise agricole, 2011

Travail à l'extérieur de l'entreprise agricole	Relève établie par démarrage (secteur ovin)	Relève établie par démarrage	Ensemble de la relève agricole
Proportion de jeunes ayant travaillé à l'extérieur de l'entreprise agricole	61 %	63 %	42 %
Part du temps travaillé à l'extérieur de l'entreprise agricole (moyenne)	58 %	61 %	57 %
Part du revenu annuel généré par l'emploi extérieur (moyenne)	71 %	31 %	66 %
Parmi les jeunes qui travaillent à l'extérieur de la ferme, proportion de ceux pour qui cet emploi représente 100 % du temps de travail	15 %	8 %	8 %
Parmi les jeunes qui travaillent à l'extérieur de la ferme, proportion de ceux pour qui cet emploi représente 100 % du revenu annuel	36 %	31 %	28 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2011.



2. LES RÉSULTATS FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES DES JEUNES ENTREPRISES OVINES

Au moment de préparer un budget de démarrage d'une entreprise agricole, il faut avant tout demeurer réaliste. La performance de l'entreprise au cours des premières années s'avère parfois plus faible que les prévisions de départ. Les résultats financiers et économiques des jeunes entreprises ovines sont utiles pour alimenter la réflexion du futur entrepreneur à cet égard.

Afin de rendre accessible l'information financière et économique nécessaire à la préparation d'un budget de démarrage d'une entreprise ovine, le MAPAQ a mandaté le CECPA, dans le cadre de son exercice de révision d'une étude sur le coût de production dans le secteur ovin, d'adjoindre à son enquête un échantillon supplémentaire de jeunes entreprises ovines et d'effectuer auprès d'elles une collecte spéciale de données financières et économiques.

Aux fins de la présente étude, les jeunes entreprises ovines commercialisent majoritairement le produit agricole Agneaux dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et se consacrent à cette production depuis moins de sept ans. Par ailleurs, les jeunes entreprises ovines ayant participé à l'enquête répondent également aux critères de spécialisation et d'uniformisation de la population admissible à l'étude du coût de production des agneaux effectuée par le CECPA².

Précisons que les renseignements qui suivent sont les résultats des entreprises participantes pour l'année 2011.

Cependant, il n'est plus question ici des jeunes agriculteurs en production ovine; il s'agit plutôt des jeunes entreprises ovines. Celles-ci se définissent comme suit :

« Entreprises agricoles qui commercialisent majoritairement le produit Agneaux dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et qui se consacrent à cette production depuis moins de sept ans ».

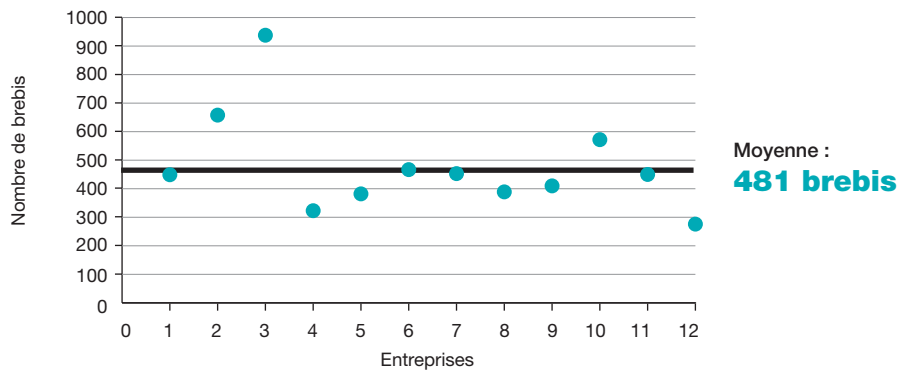
2. Pour plus de précisions sur ces critères, veuillez consulter le document suivant : CECPA (2013), Étude sur les coûts de production – Agneaux en 2011 au Québec, page 16.

2.1 Les principales caractéristiques des jeunes entreprises ovines

2.1.1 Le troupeau

Le nombre de brebis des jeunes entreprises ovines est variable. En moyenne, le troupeau compte 481 brebis. Toutefois, la taille du troupeau présente des différences importantes d'une entreprise à l'autre, les données allant de plus de 250 brebis par entreprise à près de 950. L'écart type rattaché à la taille du troupeau est de 176 brebis.

Figure 4 : Nombre de brebis par jeune entreprise ovine, 2011

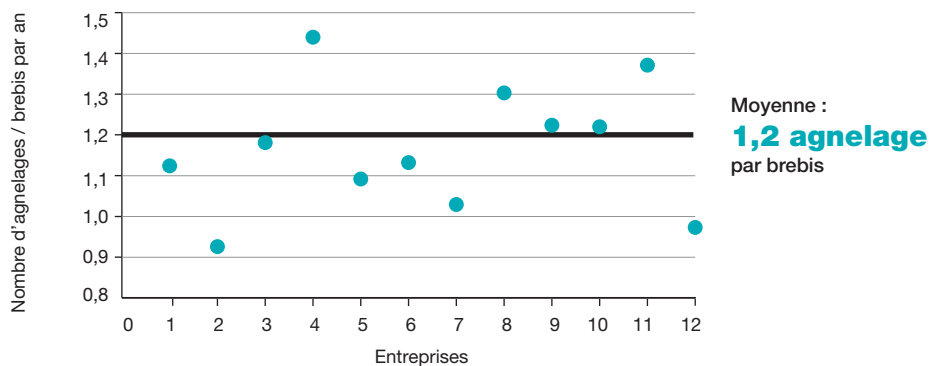


Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Note : Dans un souci de protéger la confidentialité des données des entreprises qui ont participé à l'étude et de préserver leur identité, la présentation des résultats est faite, chaque fois, de façon aléatoire. Par exemple, l'entreprise no 2 n'est pas la même d'une figure à l'autre.

Du troupeau moyen de 481 brebis, 758 agneaux sont nés en 2011. Le nombre d'agnelages est de 1,17 par brebis. D'une entreprise à l'autre, ce nombre varie de 0,93 à 1,44 agnelage par brebis.

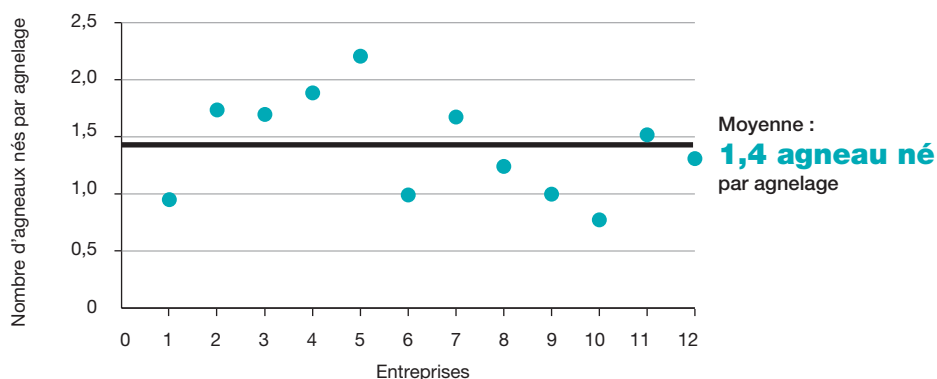
Figure 5 : Nombre d'agnelages par brebis par année par jeune entreprise ovine, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Le nombre d'agneaux nés par agnelage (prolificité) est aussi très variable. En moyenne, il naît 1,4 agneau par agnelage chez les jeunes entreprises ovines. Toutefois, ce résultat varie de 0,77 à 2,2 agneaux.

Figure 6 : Nombre d'agneaux nés par agnelage par jeune entreprise ovine, 2011

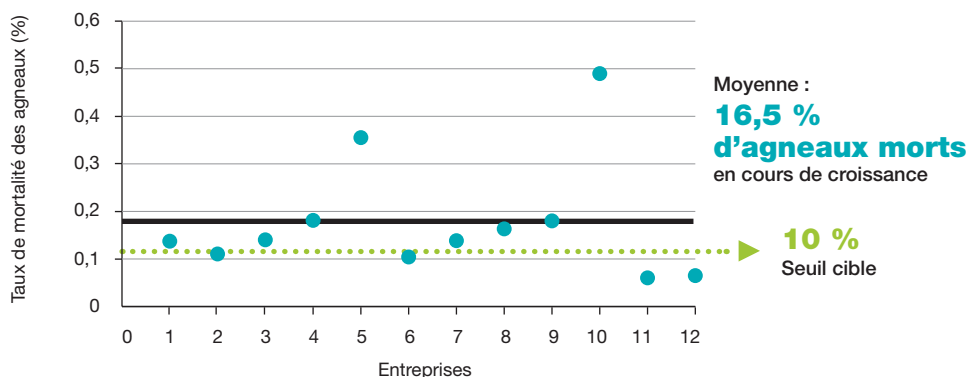


Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la variabilité, d'une entreprise à l'autre, du nombre d'agneaux nés par agnelage par brebis, par exemple la race des brebis constituant le troupeau, l'âge des brebis, etc. En période de démarrage, l'entrepreneur peut avoir été contraint, en raison de la somme d'argent dont il disposait, de constituer un troupeau avec des sujets moins prolifiques. Toutefois, ces décisions auront des conséquences durant plusieurs années quant au rendement de l'entreprise.

Des agneaux nés en 2011, 131 sont morts en cours de croissance. Le taux de mortalité des agneaux en cours de croissance est de 16,5 % en moyenne et varie relativement peu, à quelques exceptions près.

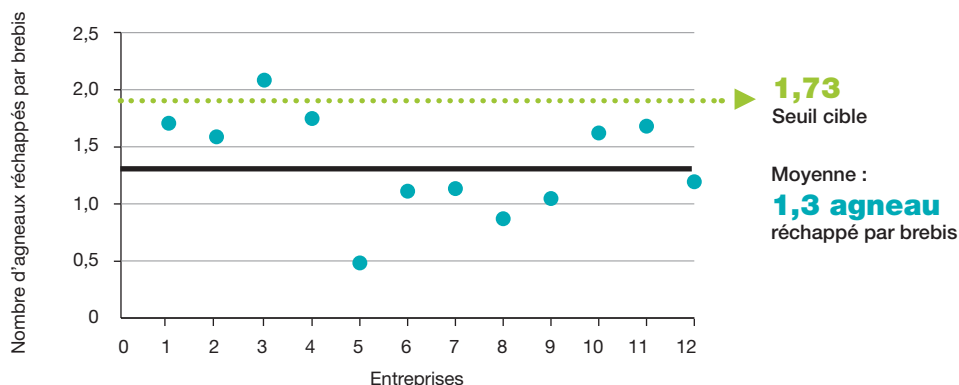
Figure 7 : Taux de mortalité des agneaux par année par jeune entreprise ovine, 2011



Sources : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.
Regroupement CPAQ-CPVQ-GEAGRI, Guide production ovine, Économie de la production, feuillet 2.20, septembre 2000.

Ainsi, les 627 agneaux réchappés par année, en moyenne, correspondent à 1,3 agneau par brebis. Parmi les jeunes entreprises ovines à l'étude, le nombre d'agneaux réchappés par brebis varie : 5 entreprises produisent près d'un agneau ou moins par brebis.

Figure 8 : Nombre d'agneaux réchappés par brebis par année par jeune entreprise ovine, 2011



Sources : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.
Regroupement CPAQ-CPVQ-GEAGRI, Guide production ovine, Économie de la production, feuillet 2.20, septembre 2000.

Le taux de mortalité des agneaux par entreprise se révèle légèrement supérieur au seuil souhaité, mais il varie relativement peu. Il apparaît que, pour améliorer le nombre d'agneaux réchappés par brebis, les jeunes entreprises ovines ont intérêt à viser de meilleurs résultats quant au nombre d'agnelages par brebis par année et quant au nombre d'agneaux nés par agnelage.

2.1.2 Les ventes d'agneaux

Le nombre d'agneaux vendus s'élève à 588, soit 1,22 par brebis. De ceux-ci, 579 agneaux sont vendus pour la consommation et 11 comme sujets reproducteurs. Parmi les 627 agneaux réchappés en moyenne, les jeunes entreprises ovines en utilisent 39 pour remplacer les sujets reproducteurs du troupeau. Les autres sujets de remplacement sont achetés.

Tableau IX : Caractéristiques générales des jeunes entreprises ovines, 2011

Caractéristiques	Jeunes entreprises ovines	
Nombre d'entreprises	12	
Nombre de brebis	481	
Agneaux	Écart	Moyenne
Nombre d'agnelages/brebis	De 0,93 à 1,44	1,2
Agneaux nés/agnelage	De 0,77 à 2,21	1,4
Agneaux nés/brebis	De 0,98 à 2,61	1,6
Agneaux morts/brebis	De 0,08 à 0,93	0,27
Proportion d'agneaux morts	De 6 % à 49 %	16,5 %
Agneaux produits/brebis	De 0,48 à 2,1	1,3
Agneaux vendus/brebis	De 0,48 à 2,1	1,2
Proportion d'agneaux lourds vendus	De 0 % à 92 %	40 %
Proportion d'agneaux légers vendus	De 0 % à 52 %	26 %
Proportion d'agneaux de lait vendus	De 0 % à 100 %	33 %
Kilogrammes vendus/brebis	ND	43,5

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Au total, les jeunes entreprises ovines vendent plus de 20 000 kilogrammes d'agneau, soit 43,5 kilogrammes par brebis.

Les catégories d'agneaux mis en marché sont les suivantes :

- Agneaux de lait : moins de 27,3 kilogrammes
- Agneaux légers : de 27,4 à 36,3 kilogrammes
- Agneaux lourds : plus de 36,3 kilogrammes

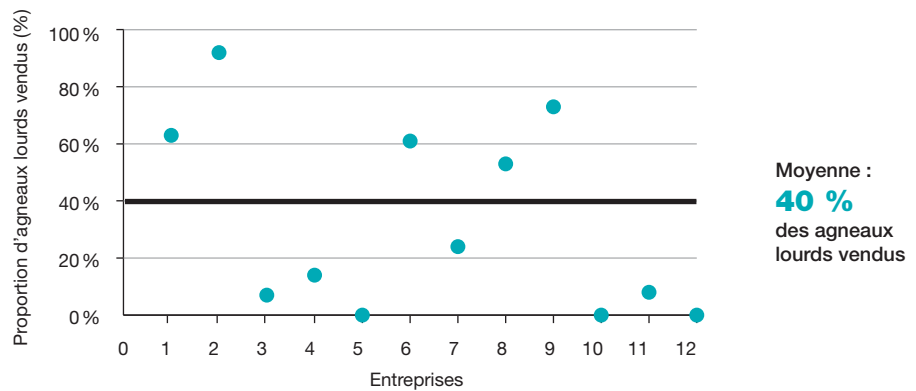
Les ventes d'agneaux lourds représentent la plus grande part des volumes d'agneaux vendus par les jeunes entreprises ovines (40 %). Cette proportion correspond sensiblement à la part des ventes d'agneaux lourds dans les entreprises ayant fait l'objet de l'Étude sur les coûts de production – Agneaux en 2011 au Québec³ (44 %). Toutefois, la proportion correspondant aux volumes d'agneaux lourds vendus par les jeunes entreprises ovines est très variable. Cinq entreprises ayant participé à l'enquête vendent moins de 10 % de leurs agneaux lourds.

3. CECPA (2013), Étude sur les coûts de production – Agneaux en 2011 au Québec, page 25.

Divers facteurs influencent la décision du producteur de commercialiser ses agneaux selon les différentes catégories. Par exemple, avoir l'espace suffisant dans la bergerie permet d'engraisser plus longtemps les agneaux. De même, des problèmes de transport des agneaux, l'absence d'un contrat de vente, la période de l'année ou encore des difficultés de trésorerie à court terme sont tous des éléments qui peuvent justifier la production d'agneaux de lait ou légers.

Par ailleurs, les stratégies adoptées par les producteurs dans le choix de la catégorie d'agneaux à commercialiser contribuent à diminuer les risques. En particulier durant la période de démarrage, lorsque les besoins de trésorerie sont plus importants, les producteurs ovins peuvent choisir de vendre leurs agneaux selon la catégorie qui leur semble la plus avantageuse.

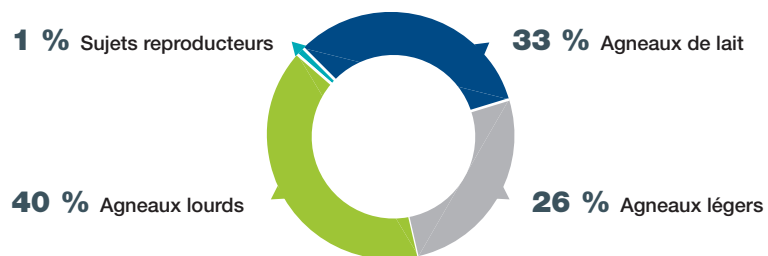
Figure 9 : Proportion d'agneaux lourds vendus par jeune entreprise ovine, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les jeunes entreprises ovines vendent aussi des agneaux de lait (33 % des volumes d'agneaux vendus), des agneaux légers (26 %) et 1 % d'agneaux comme sujets reproducteurs.

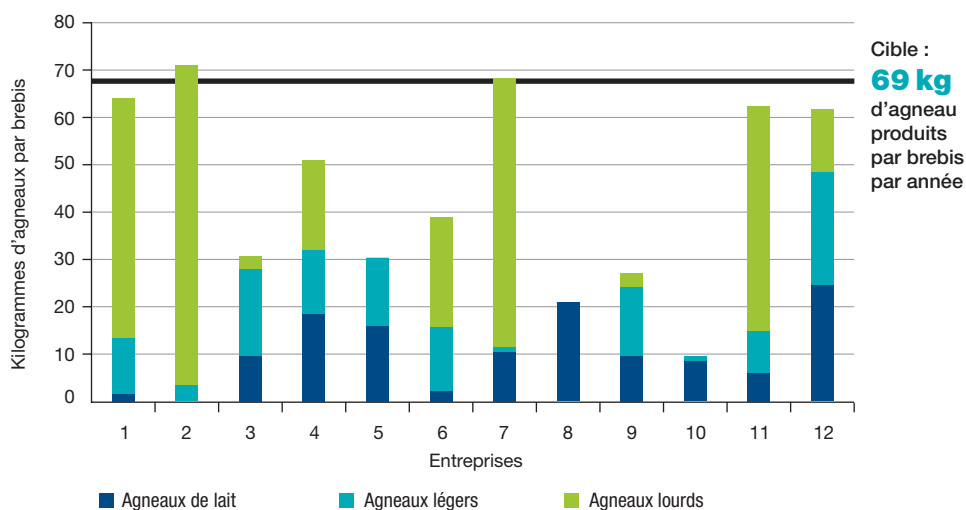
Figure 10 : Proportion d'agneaux vendus par les jeunes entreprises ovines, par catégories, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les proportions dans lesquelles les jeunes entreprises élèvent les différents types d'agneaux varient. La composition des produits vendus par l'entreprise est une décision de gestionnaire qui repose sur les objectifs poursuivis et sur les ressources financières dont il dispose. Toutefois, il est souvent recommandé de viser le maximum de kilogrammes d'agneau par brebis par type d'agneaux produits et de chercher à atteindre la cible de 69 kilogrammes d'agneau produits par brebis par année.

Figure 11 : Nombre de kilogrammes d'agneau vendus par brebis selon les types d'agneaux par jeune entreprise ovine, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Peu de jeunes entreprises ovines atteignent la cible relative aux kilogrammes d'agneau produits par brebis par année. Parmi celles qui réussissent et celles qui s'en approchent le plus, la majorité des agneaux élevés sont des agneaux lourds. Certaines jeunes entreprises ovines auraient avantage à bonifier les critères techniques en relation avec la production de kilogrammes d'agneau par brebis.

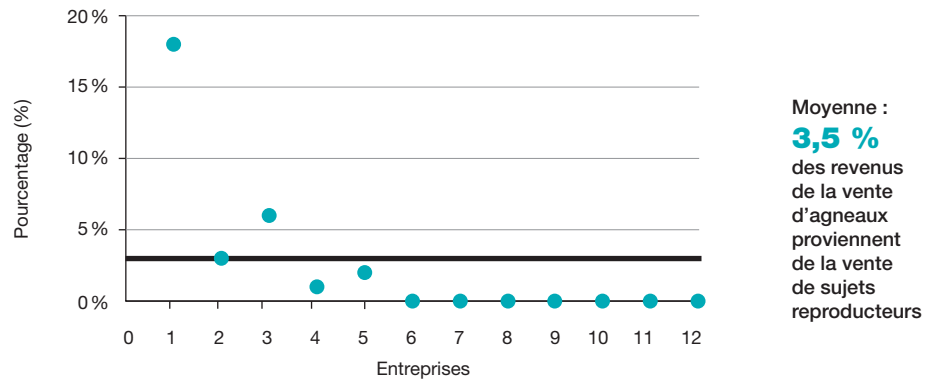
Pour accroître le nombre de kilogrammes produits, une entreprise ovine doit connaître les données techniques qui la concernent et poursuivre les objectifs suivants :

- Augmenter le poids moyen des agneaux vendus, dans tous les types d'agneaux, et ce, de façon à vendre les agneaux dans la limite supérieure des catégories de poids de chacun des types d'agneaux ;
- Accroître le rythme d'agnelage ;
- Améliorer la prolificité des brebis et obtenir plus d'agneaux par agnelage ;
- Diminuer le taux de mortalité des agneaux.

(Tiré d'une conférence de Geneviève Lacroix, conseillère d'OVIPRO, intitulée « Pour une production d'agneaux efficace et rentable, les kg sont de mise! », présentée à l'occasion de la journée d'information sur « L'efficacité de son entreprise ovine; une question de gestion », qui a eu lieu le 4 février 2011 à Joliette.)

Parmi les jeunes entreprises ovines, cinq réalisent des ventes de sujets reproducteurs. Celles-ci représentent en moyenne 3,5 % des revenus provenant de la vente d'agneaux.

Figure 12 : Proportion des revenus de la vente d'agneaux provenant de la vente de sujets reproducteurs par jeune entreprise ovine, 2011

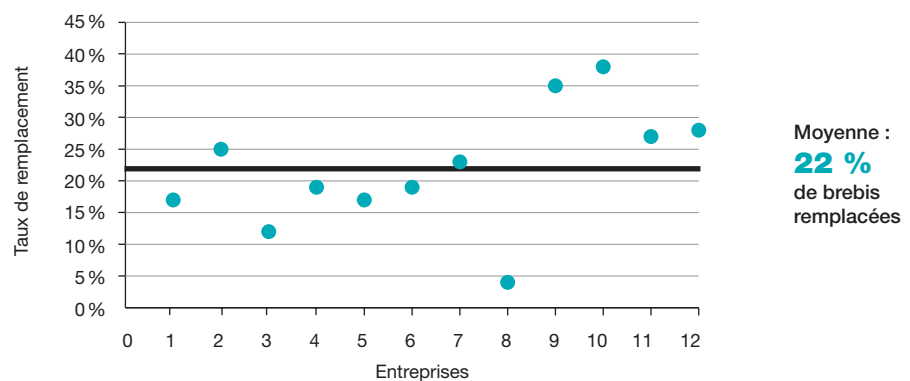


Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Le taux de remplacement moyen des jeunes entreprises ovines est de 22 %, mais ce pourcentage varie grandement d'une entreprise à l'autre, généralement de 20 % ou plus. Il est permis d'induire qu'un taux de remplacement élevé traduit des besoins particuliers en matière de renouvellement du troupeau. Cela peut avoir un effet à la baisse sur les revenus potentiels de la vente d'agneaux, puisque des sujets sont utilisés pour le remplacement plutôt que pour la vente. En outre, cela peut occasionner des dépenses supplémentaires pour l'achat d'animaux reproducteurs.

En général, le taux de remplacement des brebis se situe entre 15 % et 20 %, selon l'âge des brebis.

Figure 13 : Taux de remplacement des brebis par jeune entreprise ovine, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Généralement, les cultures associées des jeunes entreprises ovines sont constituées de cultures fourragères, de pâturages, de céréales ou de maïs-grain.

2.1.3 Les cultures associées et l'alimentation des moutons

Les jeunes entreprises ovines cultivent en moyenne 100,9 hectares dont 26,1 en location. Elles possèdent généralement 125,1 hectares, dont 75,4 sont cultivables, 44,6 sont boisés et 5,10 sont réservés à d'autres usages. La majorité (70 %) des superficies cultivables sont destinées aux cultures fourragères et aux pâturages. Les céréales et le maïs-grain occupent 30 % des superficies cultivées.

Une entente de location exige, de la part du locateur comme de la part du locataire, un certain degré de confiance mutuelle. Les deux parties doivent s'entendre sur tous les aspects de la location (responsabilité en cas de bris, accès aux bâtiments, droits de passage, accès à l'eau, etc.) et non seulement sur le prix du loyer. Il peut également être approprié de consulter un notaire. Pour plus d'information à ce sujet, consultez le Guide de rédaction de contrats en milieu agricole : la location et le prêt de la Clinique juridique Juripop ; ce document est accessible dans le site Internet www.agrireseau.qc.ca.

Tableau X : Superficies des jeunes entreprises ovines, 2011

Superficie	Propriété	Location	Superficie totale
Superficie cultivable	75,4	26,1	101,5
Superficie boisée	44,6	S.O.	44,6
Terre inculte	3,6	S.O.	3,6
Emplacement	1,4	S.O.	1,4
Superficie louée à un tiers	0,1	S.O.	0,1
Superficie totale	125,1	26,1	151,2

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Chez les jeunes entreprises ovines :

33 % sont autosuffisantes en fourrages ;

50 % sont autosuffisantes en grains ;

33 % sont autosuffisantes au regard de l'ensemble des cultures.

La ration alimentaire des moutons est principalement constituée de fourrages (86 %) et de grains (14 %). Ces proportions représentent 798,47 kilogrammes de fourrages et 125,76 kilogrammes de grains par brebis.

En général, les jeunes entreprises ovines cultivent la majorité des fourrages (83 %) et des grains (75 %) consommés par leurs animaux. Parmi les jeunes entreprises à l'étude, quatre sont autosuffisantes en fourrages, c'est-à-dire qu'elles en produisent suffisamment pour alimenter leur troupeau. De plus, six entreprises sont autosuffisantes en grains et trois le sont au regard de l'ensemble des cultures (fourrages et grains).

2.1.4 Le travail

Le travail consacré à la production ovine et aux cultures associées dans les jeunes entreprises totalise 5 766 heures en moyenne. De ces heures, 3 784 (66 %) sont plus précisément consacrées à la production ovine et 1 046 (18 %), à la production des cultures associées.

Tableau XI : Temps de travail par ateliers des jeunes entreprises ovines, 2011

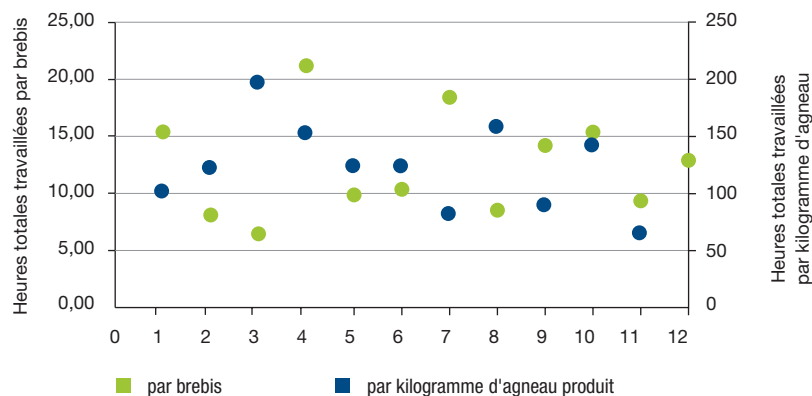
Temps de travail	Ovins	Cultures associées	Ovins et cultures associées	Travail indirect	Total
Heures	3 784,3	1 046,4	4 830,6	935	5 765,7
Pourcentage	66 %	18 %	84 %	16 %	100 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

L'entrepreneur en production ovine qui recherche l'efficacité dans son travail devrait maximiser le nombre de kilogrammes d'agneau produits par heure de travail.

Le temps de travail total par brebis présente des différences significatives d'une entreprise à l'autre. Les données recueillies dans les jeunes entreprises à l'étude vont de 6,46 à 21,19 heures par brebis. Cela représente en moyenne 12 heures par brebis avec un écart type de 4,50.

Figure 14 : Temps total travaillé dans les jeunes entreprises ovines par brebis et par kilogramme d'agneau produit, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Le propriétaire de l'entreprise effectue 65 % du temps de travail, alors que la famille en assume 35 %. Chez les jeunes entreprises ovines, le temps de travail effectué par les salariés correspond à moins de 1 %.

Tableau XII : Temps de travail par catégories de travailleurs des jeunes entreprises ovines, 2011

Catégories	Total ⁴ (heures)	Total ⁴ (%)
Exploitant propriétaire	3 735,8	65
Famille	2 002,7	35
Salariés	27,1	0
Total	5 765,7	100

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

2.2 Le portrait financier et économique des jeunes entreprises ovines

2.2.1 Le portrait financier

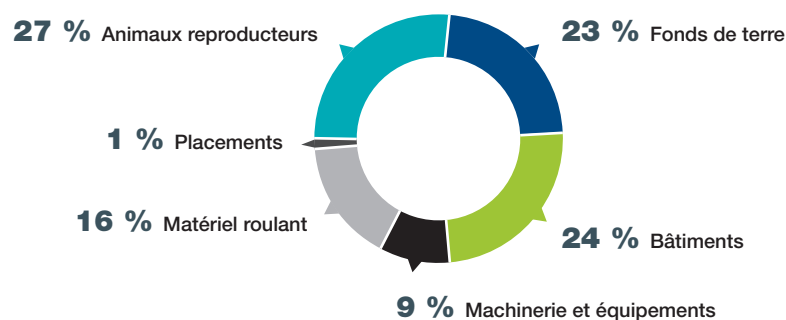
Cette section présente les principaux postes du bilan financier des jeunes entreprises ovines, au 31 décembre 2011, au coût d'acquisition amorti (tableau XIII).

2.2.1.1 Les actifs

L'actif à court terme des jeunes entreprises ovines est de 215 \$ par brebis. Cela représente 19 % de la valeur de l'actif total. La valeur des inventaires compte pour plus des deux tiers (68 %) de l'actif à court terme.

L'actif à moyen et à long terme est de 946 \$ par brebis. Les animaux reproducteurs, les bâtiments et le fonds de terre comptent pour plus des trois quarts de la valeur de l'actif à moyen et à long terme, soit pour 26 %, 24 % et 23 % de cette valeur respectivement. Le matériel roulant ainsi que la machinerie et les équipements représentent 16 % et 9 % respectivement de la valeur de l'actif à moyen et à long terme.

Figure 15 : Répartition des actifs à moyen et à long terme dans les jeunes entreprises ovines, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

4. Le total fait référence à la somme des heures travaillées dans les ateliers agneaux, des cultures associées et du travail indirect.

Tableau XIII : Portrait financier, bilan au 31 décembre 2011 des jeunes entreprises ovines

Bilan	Total (\$)	Dollars/brebis
ACTIF		
Encaisse	5 584,9	14,3
Comptes clients et payés d'avance	6 525,9	13,1
ASRA et ASREC (comptes clients)	20 271,9	42,3
Agneaux (inventaire)	29 569,7	64,7
Récoltes (inventaire)	30 984,9	62,9
Autres inventaires	8 263,1	17,7
TOTAL À COURT TERME	101 200,3	215,1
Animaux reproducteurs	121 194,1	249,8
Fonds de terre	97 776,8	217,8
Bâtiments	115 525,6	230,9
Machinerie et équipements	45 122,8	85,5
Matériel roulant	73 550,0	149,9
Placements	6 636,4	12,4
TOTAL À MOYEN ET À LONG TERME	459 805,6	946,3
ACTIF TOTAL	561 005,9	1 161,4
PASSIF		
Marge de crédit et paiements anticipés	16 333,1	37,8
Comptes fournisseurs	18 362,8	41,4
Emprunts à long terme	299 081,7	621,4
PASSIF TOTAL	333 777,7	700,6
AVOIR PROPRE	227 228,2	460,7
TOTAL DES PASSIFS + AVOIR PROPRE	561 005,9	1 161,3
DETTES (%)	60 %	60 %

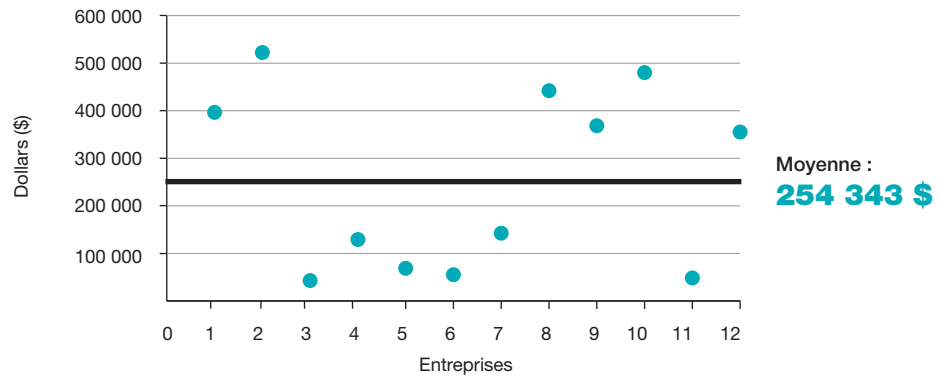
La valeur des investissements ne comprend pas la valeur des animaux à l'acquisition, puisque cette donnée n'est pas connue. Toutefois, 27 % de la valeur des actifs à moyen et à long terme est constituée d'animaux.

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

2.2.1.2 Les investissements

De 2007 à 2011, les jeunes entrepreneurs en production ovine ont réalisé des investissements moyens de 254 343 \$ par entreprise ou de 22 000 \$ par entreprise par année.

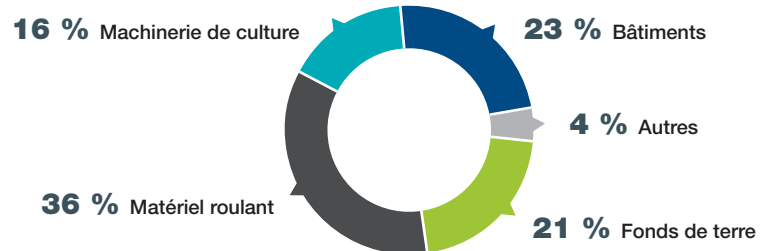
Figure 16 : Sommes investies par les jeunes entreprises ovines de 2007 à 2011 inclusivement



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

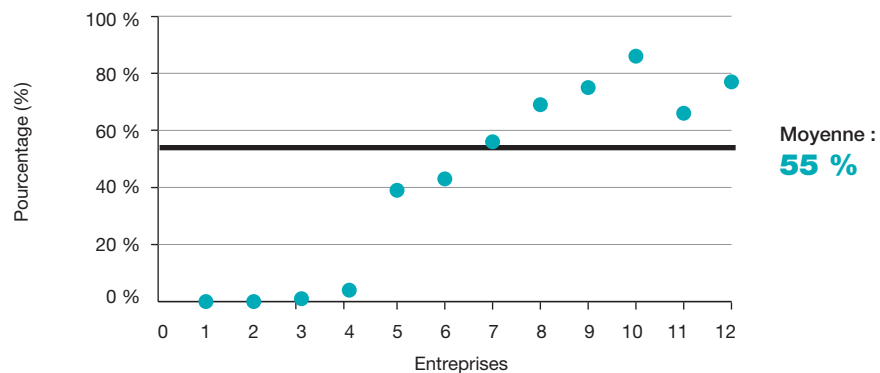
Plus du tiers de la valeur de ces investissements visait l'acquisition de matériel roulant (36 %). Les bâtiments et le fonds de terre comptent pour 23 % et 21 % respectivement des sommes investies.

Figure 17 : Répartition des investissements réalisés de 2007 à 2011 inclusivement dans les jeunes entreprises ovines



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Figure 18 : Proportion des sommes investies par les jeunes entreprises ovines avant 2007, 2011

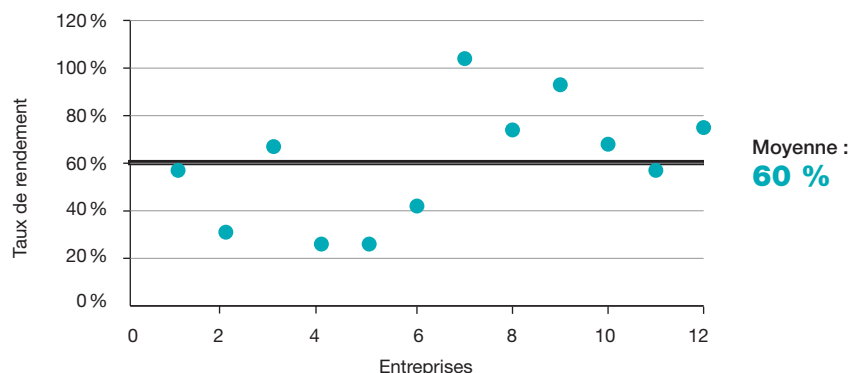


Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

2.2.1.3 Les passifs

En moyenne, la dette totale des jeunes entreprises ovines est de 701 \$ par brebis. Le taux d'endettement moyen des jeunes entreprises ovines est de 60 %. Ce taux varie toutefois selon les entreprises. En effet, le quart (25 %) des jeunes entreprises ovines affichent un taux d'endettement inférieur à 40 %. La plupart (58 %) ont plutôt un taux d'endettement se situant entre 40 % et 80 %, alors que 17 % sont endettées dans une proportion de plus de 80 %.

Figure 19 : Taux d'endettement des jeunes entreprises ovines, 2011



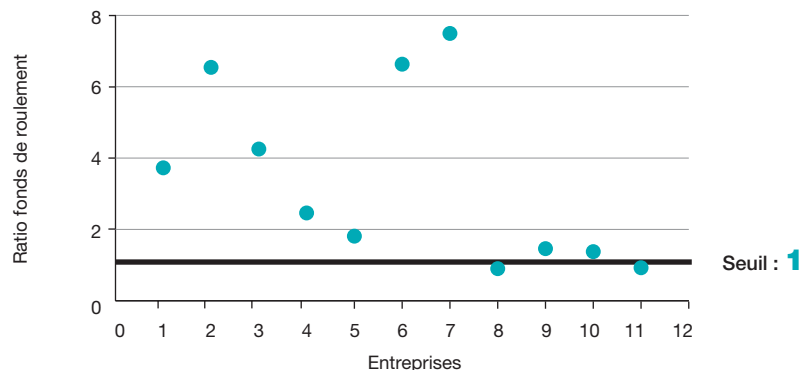
Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Le fonds de roulement se situe normalement entre 1 et 2, de sorte que les entreprises peuvent pallier les imprévus et faire face à leurs obligations financières. Ici, la valeur élevée des inventaires influence à la hausse la valeur obtenue.

Le passif à court terme, composé de la marge de crédit, des paiements anticipés et des comptes fournisseurs, est de 79 \$ par brebis. Les emprunts à long terme totalisent 621 \$ par brebis et représentent 89 % de la dette totale.

Par ailleurs, le ratio de fonds de roulement est de 2,7. Il indique la capacité de l'entreprise moyenne à honorer ses obligations à court et à long terme.

Figure 20 : Ratio de fonds de roulement des jeunes entreprises ovines, 2011



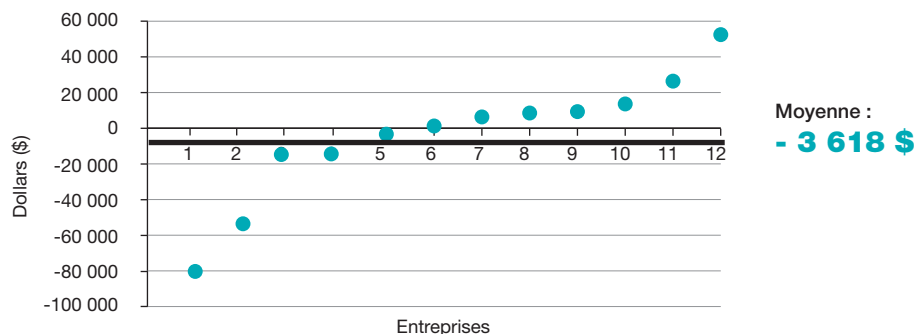
Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Note : Les valeurs élevées du ratio de fonds de roulement s'expliquent en partie par les divers ajustements apportés aux données par la méthode de collecte.

2.2.2 Le portrait économique

La plupart des jeunes entreprises ovines à l'étude ont un bénéfice d'exploitation positif, les revenus bruts totaux étant supérieurs aux coûts totaux, et cela, avant la rémunération du propriétaire, de sa famille et de son avoir propre.

Figure 21 : Bénéfice d'exploitation des jeunes entreprises ovines, 2011



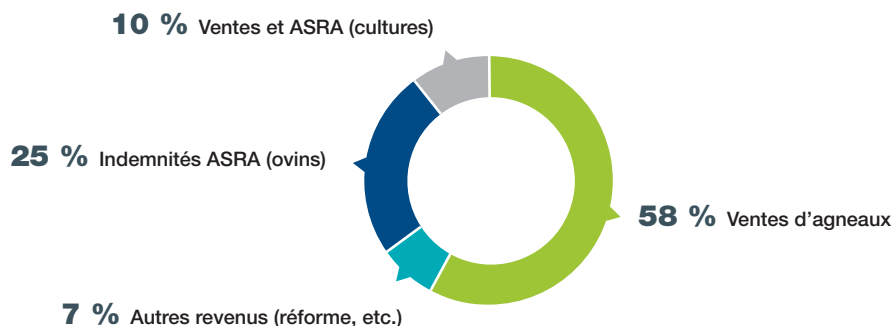
Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Toutefois, les résultats moyens des jeunes entreprises ovines présentent des coûts excédentaires de 2 % par rapport aux revenus bruts totaux de la ferme, donnant un bénéfice d'exploitation moyen négatif de 3 618 \$. Le tableau XIV présente en détail les éléments de revenus et de coûts pour les jeunes entreprises ovines.

2.2.2.1 Les revenus

Les revenus des jeunes entreprises ovines sont de 405 \$ par brebis en moyenne ou 9,31 \$ par kilogramme d'agneaux vendus. Les ventes d'agneaux représentent 58 % de ces revenus. Par ailleurs, les revenus de la vente d'agneaux proviennent principalement (48 %) de la vente d'agneaux lourds, puis de celle d'agneaux de lait (28 %) et d'agneaux légers (24 %).

Figure 22 : Répartition des revenus des jeunes entreprises ovines, 2011

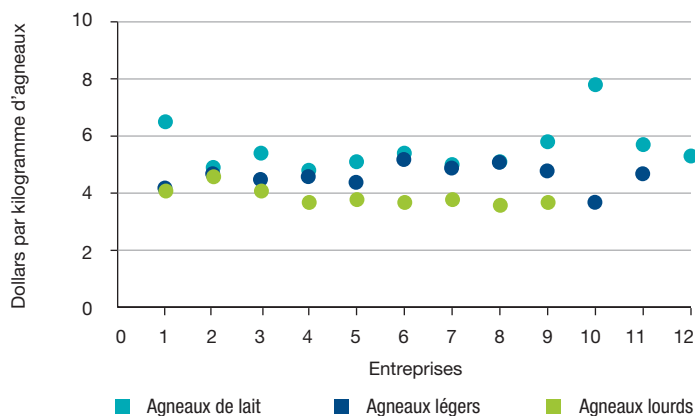


Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Le quart (25 %) des revenus totaux des jeunes entreprises ovines provient des indemnités de l'ASRA liées aux ovins. Les revenus tirés de la vente de cultures et les indemnités de l'ASRA liées aux cultures représentent 10 % des revenus totaux de ces entreprises. Les autres revenus (7 %) comprennent ceux relatifs à la laine, à la vente d'animaux de réforme ou de sujets reproducteurs, à la location ou aux travaux à forfait et aux subventions.

Les prix qu'obtiennent les jeunes entreprises ovines sont en moyenne de 3,81 \$ pour la vente d'un kilogramme d'agneaux lourds, de 4,70 \$ pour la vente d'un kilogramme d'agneaux légers et de 5,70 \$ pour la vente d'un kilogramme d'agneaux de lait. D'une entreprise à l'autre, les prix obtenus selon les types d'agneaux vendus sont assez similaires.

Figure 23 : Prix obtenus pour la vente d'un kilogramme d'agneaux selon le type d'agneaux vendus par les jeunes entreprises ovines, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les prix peuvent avoir une incidence sur les revenus des entreprises ovines, tout comme différents facteurs influent possiblement sur ces prix, par exemple le poids de l'agneau au moment où il est vendu, de même que les marchés, la période de l'année, les critères de classement, etc.

À ce sujet, les jeunes entreprises ovines qui produisent des agneaux lourds les vendent lorsqu'ils atteignent le poids moyen de 45,4 kilogrammes. Pour ce qui est des entreprises qui offrent de l'agneau léger, elles vendent l'animal lorsque son poids atteint en moyenne 30,6 kilogrammes.

Pour obtenir un meilleur prix pour chaque kilogramme vendu, l'on vise généralement à vendre les agneaux lourds à un poids se situant entre 50 et 55 kilogrammes pour les mâles et à 47 ou 48 kilogrammes pour les femelles. En outre, pour obtenir un maximum de revenu d'un kilogramme d'agneau léger mis en vente, il est généralement recommandé d'offrir les agneaux qui ont un poids de 30 à 34 kilogrammes.

(Tiré d'une conférence de Geneviève Lacroix, conseillère d'OVIPRO, intitulée « Pour une production d'agneaux efficace et rentable, les kg sont de mise! », présentée à l'occasion de la journée d'information sur « L'efficacité de son entreprise ovine, une question de gestion », qui a eu lieu le 4 février 2011 à Joliette.

Tableau XIV : Portrait économique, revenus et coûts des jeunes entreprises ovines, 2011

Éléments de revenus et de coûts	Dollars/ brebis	Dollars/ kilogramme d'agneau	Total (\$)
REVENUS			
Vente d'agneaux	189,0	4,35	90 805
Vente d'animaux de réforme et de laine	14,9	0,34	7 150
Vente de sujets reproducteurs	6,8	0,16	3 260
Vente de cultures	34,8	0,80	16 742
Revenus de location et travaux à forfait	3,7	0,08	1 769
Revenus divers ⁵	6,3	0,14	3 019
Indemnités de l'ASRA (animaux)	132,2	3,04	63 526
Indemnités de l'ASREC et de l'ASRA (cultures) et programmes AGRI	17	0,39	8 193
TOTAL DES REVENUS	404,7	9,31	194 465
COÛTS VARIABLES			
Achat d'animaux	34,4	0,79	16 537
Intrants et frais de vente des cultures	28,8	0,66	13 819
Achat d'aliments	54,2	1,25	26 048
Entretien de la machinerie et des équipements	18	0,42	8 668
Carburants	24	0,55	11 524
Travaux à forfait	11,3	0,26	5 450
Location d'équipements, de fonds de terre et de bâtiments	9,3	0,21	4 451
Médicaments et vétérinaire	10	0,23	4 812
Litière	2,11	0,05	1 016
Frais de mise en marché	14,9	0,34	7 182
Main-d'œuvre salariée	41,2	0,95	19 822
Électricité	6,7	0,15	3 232
Contribution de l'ASRA (animaux)	49,5	1,14	23 780
Contribution de l'ASRA et de l'ASREC (cultures) et programme AGRI	1,4	0,03	692
Intérêts sur emprunts à court terme	6,5	0,15	3 142
TOTAL DES COÛTS VARIABLES	312,5	7,19	150 176
COÛTS FIXES			
Entretien des bâtiments et du fonds de terre	9,3	0,21	4 454
Assurances	10,7	0,25	5 144
Taxes scolaires et foncières	2,2	0,05	1 034
Intérêts sur emprunts à moyen et à long terme	24,4	0,56	11 747
Autres frais	10,9	0,25	5 248
TOTAL DES COÛTS FIXES	57,5	1,32	27 628
Amortissement	42,2	0,97	20 279
TOTAL DES COÛTS	412,2	9,48	198 083
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION⁶	(7,5)	(0,17)	(3 618)

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

5. Revenus de subventions, d'intérêts et de ristournes, et autres revenus.

6. Avec l'amortissement et avant la rémunération des exploitants, de la famille et de l'avoir du propriétaire.

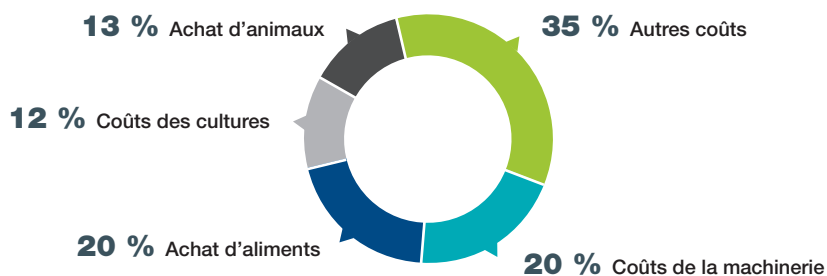
2.2.2.2 Les coûts⁷

Il existe deux principaux types de dépenses : les coûts variables ou d'exploitation et les coûts fixes ou structurels. Les coûts variables sont directement liés à l'activité de l'entreprise.

Les coûts totaux (coûts variables et coûts fixes) avant la rémunération du travail des exploitants, de la famille et de l'avoir propre sont de 370 \$ par brebis.

Les principales dépenses des jeunes entreprises ovines sont les coûts variables. Ceux-ci représentent 77 % des revenus bruts de l'entreprise et 84 % de ses dépenses totales. Les principaux coûts variables sont liés à la machinerie (20 %), à l'achat d'aliments pour les animaux (20 %), aux cultures associées (12 %) et à l'achat d'animaux (13 %). Ensemble, ces dépenses totalisent 65 % des charges globales des jeunes entreprises ovines. Les autres charges (35 %) sont constituées, quant à elles, des frais d'administration et d'intérêt, des charges liées aux bâtiments, aux animaux ou à la mise en marché, etc.

Figure 24 : Répartition des coûts variables des jeunes entreprises ovines, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les charges liées à la machinerie et à l'achat d'aliments sont les plus importantes pour les jeunes entreprises ovines. Le poste lié aux dépenses de machinerie totalise 54 \$ par brebis et inclut l'entretien et la location de la machinerie et des équipements, les carburants et le travail à forfait pour les cultures. Le poste lié aux dépenses d'achat d'aliments s'élève à 54 \$ par brebis et inclut toutes les dépenses liés aux aliments achetés.

7. Il est à noter que l'amortissement est comptabilisé dans les dépenses de l'entreprise bien qu'il ne s'agisse pas d'un débours monétaire réel pour l'entreprise. Il est estimé à 42,16 \$ par brebis.

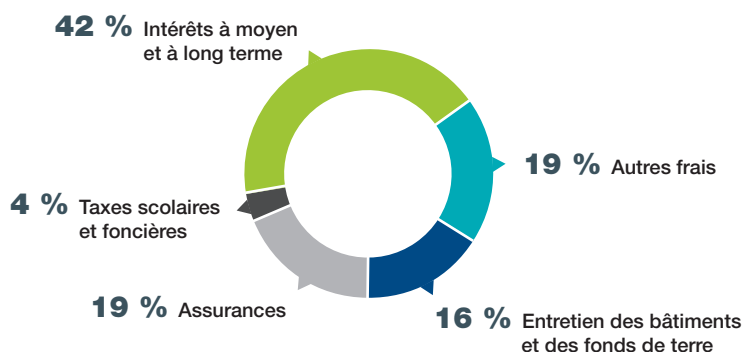
Tableau XV : Description des coûts variables et de leur importance pour les jeunes entreprises ovines, 2011

Type de coût	Description	Coût (\$/brebis)	Part des coûts (%)
Achat d'animaux	Animaux achetés (agnelles et béliers)	De 1,6 à 99,8	De 1 à 28
Intrants et frais de vente des cultures	Semences, engrais, fumiers, pesticides, chaux, corde à presse, plastique, pellicule, autres frais d'analyse de sol et frais de vente des cultures	De 0 à 172,0	De 0 à 27
Achat d'aliments	Aliments achetés (foin, ensilage, céréales, substitut de lait, moulées, suppléments protéiques, sels et minéraux et autres aliments)	De 8,0 à 172,1	De 2 à 39
Entretien de la machinerie et des équipements	Entretien et réparation de la machinerie et du matériel roulant	De 0,4 à 38,8	De 0 à 9
Carburants	Diesel coloré, diesel blanc, essence, huile à chauffage et propane	De 5,6 à 55,2	De 1 à 15
Travaux à forfait	Tonte à forfait, forfait ovin, disposition du fumier, récolte de fourrage, autres travaux à forfait liés aux cultures et autres forfaits	De 0 à 34,7	De 0 à 7
Location d'équipements, de fonds de terre et de bâtiments	Location du fonds de terre, des bâtiments, de la machinerie et des équipements	De 0 à 34,3	De 0 à 11
Médicaments et vétérinaire	Médicaments, vétérinaire et identifiants	De 5,2 à 26,2	De 2 à 4
Litière	Sciure de bois et paille achetée	De 0 à 7,2	De 0 à 2
Frais de mise en marché	Frais de vente (transport à forfait, commission, prélèvement du plan conjoint, frais de gestion et autres frais)	De 5,3 à 29,8	De 2 à 6
Main-d'œuvre additionnelle	Main-d'œuvre salariée, main-d'œuvre familiale bénévole et forfaitaire	De 0 à 144,4	De 0 à 30
Électricité	Électricité	De 0 à 14,6	De 0 à 3
Contribution de l'ASRA (animaux)	Contribution par brebis et par kilogramme d'agneau	De 25,1 à 68,4	De 7 à 19
Contribution de l'ASRA et de l'ASREC (cultures) et programmes AGRI	Contribution de l'ASRA et de l'ASREC (cultures) et programmes AGRI	De 0,2 à 5,8	De 0 à 2
Intérêts sur emprunts à court terme	Marge de crédit, intérêts des fournisseurs et frais bancaires	De 0,1 à 24,2	De 0 à 5

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les coûts fixes représentent en moyenne 14 % des revenus bruts de l'entreprise et sont principalement liés aux intérêts sur des emprunts à moyen et à long terme (42 %).

Figure 25 : Répartition des coûts fixes des jeunes entreprises ovines, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Tableau XVI : Description des coûts fixes et de leur importance pour les jeunes entreprises ovines, 2011

Type de coût	Description	Coût (\$/brebis)	Part des coûts (%)
Entretien des bâtiments et des fonds de terre	Entretien des bâtiments et des fonds de terre	De 0,7 à 19,2	De 0 à 5
Assurances	Assurance de la ferme et des véhicules	De 2,7 à 25,8	De 1 à 5
Taxes scolaires et foncières	Taxes scolaires et foncières et remboursement de taxes foncières	De 0 à 9,2	De 0 à 1
Intérêts sur des emprunts à moyen et à long terme	Intérêts sur des emprunts à moyen et à long terme	De 3,3 à 48,0	De 1 à 10
Autres frais	Communications (téléphone, Internet, cellulaire), frais comptables et professionnels, papeterie, fournitures de bureau, formations (colloques, cours et autres), immatriculations et permis, cotisations (ex. : Union des producteurs agricoles) et autres frais	De 3,6 à 22,0	De 2 à 5

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Dans ce chapitre, la présentation des résultats technico-économiques relatifs aux jeunes entreprises ovines avait pour objet de permettre aux futurs producteurs ovins d'envisager de manière réaliste les premières années d'activité de leur entreprise.

La variabilité des résultats obtenus par les jeunes entreprises ovines que nous avons pu observer suppose que certains entrepreneurs réussissent là où d'autres éprouvent des difficultés. Cela apporte un nouvel éclairage sur certains points critiques à l'égard desquels il serait avisé de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'experts pour la planification et la mise en route du projet de l'entreprise ovine.

Le chapitre suivant présente une analyse comparative des résultats technico-économiques des jeunes entreprises ovines et de ceux qu'a obtenus un groupe d'entreprises ovines performantes. Cette analyse met en évidence différents éléments dont il faut tenir compte quant à la rentabilité des jeunes entreprises ovines; elle permet également d'apprécier les caractéristiques particulières et les stratégies mises en œuvre qui distinguent les jeunes entreprises ovines des entreprises ovines performantes.



BROCK

3. UNE ANALYSE COMPARATIVE DES JEUNES ENTREPRISES OVINES ET DES ENTREPRISES OVINES PERFORMANTES

Le chapitre précédent présentait les résultats technico-économiques des jeunes entreprises ovines. Divers éléments de cette analyse mettent en évidence des points critiques à considérer pour la rentabilité des entreprises.

La productivité, le contrôle des coûts variables et l'efficacité du travail sont des éléments qui méritent l'attention quotidienne du gestionnaire et qui sont incontournables pour le futur entrepreneur engagé dans la planification de son projet.

Les indications technico-économiques présentées dans ce chapitre visent à alimenter la réflexion de l'entrepreneur au cours de la rédaction de son plan d'affaires ou de l'élaboration de son projet de démarrage en production ovine. Toutes les projections méritent d'être validées par divers intervenants du milieu (agronomes, conseillers en relève, en production, en gestion financière, etc.), qui peuvent aider à l'élaboration du projet et offrir un appui dans le choix de la stratégie d'investissement.

Il est à noter que la situation géographique de l'entreprise ovine peut influencer sur ses résultats financiers et économiques. Toutefois, ce renseignement n'était pas disponible au moment où a eu lieu la présente étude.

3.1 Les groupes d'entreprises ovines

Les résultats technico-économiques des jeunes entreprises ovines seront maintenant présentés sous la forme d'une analyse comparative. Les différents groupes d'entreprises comparés ont été formés selon :

1. Le nombre d'années d'exploitation, soit les entreprises en activité depuis moins de 7 ans, qui seront appelées « jeunes entreprises ovines » ou « groupe des jeunes entreprises ovines ».
2. La performance des entreprises sur le plan du bénéfice d'exploitation, soit les entreprises du groupe de tête ou le groupe des entreprises performantes et les entreprises du groupe de fin.

3.1.1 Le groupe des jeunes entreprises ovines

Le groupe des jeunes entreprises ovines en activité depuis moins de 7 ans est composé de 12 fermes. En moyenne, le troupeau des jeunes entreprises compte 481 brebis. Ces entreprises vendent 43,5 kilogrammes d'agneau par brebis et 40 % de leurs agneaux sont vendus lourds. La superficie cultivée moyenne est de 0,21 hectare par brebis.

3.1.2 Le groupe de tête ou le groupe des entreprises ovines performantes⁸

Le groupe de tête est composé de 13 entreprises, soit celles ayant les meilleures marges avant la rémunération du travail et des intérêts à moyen et à long terme (les revenus moins les dépenses). Le troupeau moyen des entreprises du groupe de tête compte 590 brebis. Ces entreprises vendent 69 kilogrammes d'agneau par brebis. Elles vendent près des deux tiers (64 %) de leurs agneaux lourds et cultivent 0,26 hectare par brebis.

3.1.3 Le groupe de fin

Le groupe de fin est également composé de 13 entreprises qui obtiennent les marges inférieures. Ces entreprises ont en moyenne 448 brebis. Elles vendent 38 kilogrammes d'agneau par brebis et 26 % des agneaux produits sont vendus lourds. De plus, elles cultivent 0,20 hectare par brebis.

3.2 Les jeunes entreprises ovines et les entreprises ovines performantes : analyse comparative

La comparaison des résultats du groupe des jeunes entreprises avec ceux des entreprises des groupes de tête et de fin permet d'apprécier les éléments qui les distinguent et d'observer les stratégies adoptées par les différents groupes concernant les points critiques qui influent sur l'atteinte de la rentabilité.

3.2.1 La productivité comme cible pour la rentabilité

La productivité est un élément clé de la rentabilité de l'entreprise. Elle est directement liée à plusieurs facteurs, notamment le nombre de kilogrammes d'agneau vendus et les revenus générés par la vente d'agneaux. L'analyse comparative met en évidence la productivité supérieure des entreprises du groupe de tête par rapport à celle des jeunes entreprises ovines.

3.2.1.1 La taille des entreprises ovines

Le nombre de brebis définit généralement la taille de l'entreprise ovine. Les jeunes entreprises se situent plus près des entreprises du groupe de fin que de celles du groupe de tête quant à la taille du troupeau.

Le troupeau des entreprises du groupe de tête est plus grand que celui des jeunes entreprises ovines dans une proportion de 23 %, ces dernières comptant 109 brebis de moins que les entreprises du groupe de tête et 33 brebis de plus que celles du groupe de fin.

Entre 2008 et 2011, les entreprises du groupe de tête ont connu une croissance de plus de 14 % de leur troupeau. Durant cette même période, les entreprises du groupe de fin ont vu diminuer le nombre de brebis de leur troupeau d'environ 5 %.

Le troupeau des jeunes entreprises ovines a crû en moyenne de 63 % depuis le début de leurs activités, passant de 295 brebis en moyenne à 481.

8. Les entreprises du groupe de tête et du groupe de fin sont issues d'un groupe d'entreprises spécialisées dans la production d'agneaux qui ont participé à l'étude sur les coûts de production des agneaux menée en 2011 et qui ont accepté de participer à l'analyse comparative du CECPA.

Tableau XVII : Caractéristiques des groupes d'entreprises ovines, 2011

Caractéristiques	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Nombre d'entreprises	12	13	13
Nombre de brebis	481	590	448

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les jeunes entreprises ovines obtiennent des résultats similaires à ceux des entreprises du groupe de tête en ce qui a trait au nombre d'agnelages par brebis. Toutefois, le nombre d'agneaux produits par brebis est nettement supérieur chez les entreprises du groupe de tête. Cela confère à ces dernières de meilleurs résultats technico-économiques.

Le nombre inférieur d'agnelages par brebis chez les jeunes entreprises ovines peut s'expliquer par divers facteurs. Les principales causes ont généralement trait à la qualité initiale du troupeau, notamment l'âge des brebis ainsi que la proportion de mauvais sujets dans le troupeau.

Par ailleurs, le taux d'agneaux morts par brebis chez les jeunes entreprises ovines vient diminuer le nombre d'agneaux réchappés. Ainsi, l'écart de +0,51 entre le nombre d'agneaux produits par les entreprises performantes et celui des jeunes entreprises ovines indique une meilleure productivité par brebis à la faveur du groupe de tête.

Les éléments susceptibles d'expliquer le taux de mortalité supérieur des agneaux dans les jeunes entreprises ovines sont, entre autres, la surpopulation dans la bergerie, la mauvaise ventilation des bâtiments ou un suivi inapproprié de la part du producteur ovin.

Tableau XVIII : Caractéristiques de la productivité des groupes d'entreprises ovines, 2011

Caractéristiques	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Nombre d'agnelages/brebis	1,17	1,16	1,06
Agneaux nés/agnelage	1,41	1,83	1,40
Agneaux nés/brebis	1,65	2,12	1,48
Agneaux morts/brebis	0,27	0,25	0,21
Agneaux morts (pourcentage)	16,5 %	11,8 %	14,2 %
Agneaux produits/brebis	1,30	1,81	1,28
Agneaux vendus/brebis	1,22	1,66	1,19

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Par rapport aux entreprises ovines performantes, les jeunes entreprises obtiennent un nombre d'agnelages par brebis similaire, mais un nombre inférieur d'agneaux nés par agnelage. À cela s'ajoute un taux de mortalité des agneaux supérieur chez les jeunes entreprises ovines. Ces conditions réduisent le niveau de productivité des jeunes entreprises comparativement à celui des entreprises ovines performantes.

De plus, les jeunes entreprises ovines affichent un taux de remplacement des brebis supérieur à celui qu'obtiennent les entreprises performantes. Cela s'explique principalement par le taux de mortalité plus élevé parmi les brebis des jeunes entreprises ovines. Cela laisse supposer que les brebis des troupeaux des entreprises du groupe de tête sont en meilleure condition que celles des troupeaux des jeunes entreprises ovines.

Tableau XIX : Taux de remplacement, de réforme et de mortalité des brebis chez les groupes d'entreprises ovines, 2011

Caractéristiques	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Taux de remplacement des brebis	22,1 %	19 %	17,8 %
Taux de réforme des brebis	13,2 %	13,6 %	10,8 %
Taux de mortalité des brebis	8,9 %	5,4 %	7,0 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovine, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

3.2.1.2 Les revenus des entreprises ovines déterminés par le type d'agneau vendu et les kilogrammes d'agneau vendus par brebis

En moyenne, les jeunes entreprises ovines vendent 43,5 kilogrammes d'agneau par brebis. Ce résultat est inférieur à celui des entreprises du groupe de tête (69 kilogrammes d'agneau par brebis), mais supérieur au résultat obtenu par les entreprises du groupe de fin (38 kilogrammes d'agneau par brebis).

Tableau XX : Proportion d'agneaux lourds vendus par les entreprises ovines des différents groupes, 2011

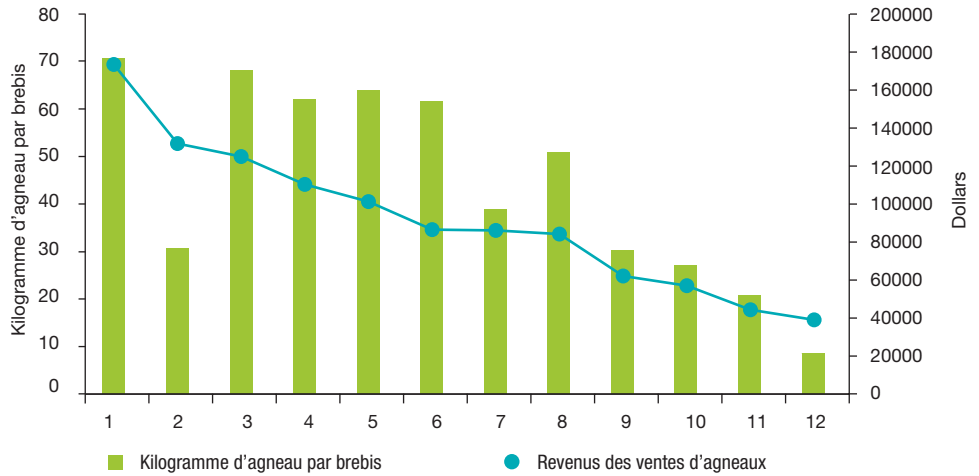
Caractéristique	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Proportion d'agneaux lourds vendus	40 %	64 %	26 %
Kilogrammes d'agneau vendus par brebis	43,5	69	38

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les jeunes entreprises ovines génèrent en moyenne, de la vente de leurs agneaux, des revenus de plus de 90 000 \$. Les six entreprises ovines dont les revenus issus de la vente d'agneaux sont supérieurs à la moyenne produisent plus de kilogrammes d'agneau par brebis (59 kilogrammes d'agneau par brebis en moyenne pour ces six entreprises).

Toutefois, il apparaît que certaines jeunes entreprises ovines tirent des revenus élevés de la vente de leurs agneaux en raison d'un nombre de kilogrammes d'agneau par brebis plus faible. Dans la figure suivante, c'est le cas de l'entreprise no 2 qui arrive au deuxième rang quant à l'ampleur des revenus issus de la vente d'agneaux, mais qui obtient seulement près de 30 kilogrammes d'agneau par brebis. Il est à noter que la jeune entreprise ovine qui arrive au premier rang réalise 92 % de ses ventes d'agneaux dans la catégorie des agneaux lourds, alors que celle qui se trouve au deuxième rang effectue seulement 7 % de ses ventes d'agneaux dans la même catégorie.

Figure 26 : Nombre de kilogrammes d'agneau par brebis et revenus des ventes d'agneaux par les jeunes entreprises ovines, 2011



Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les résultats financiers des entreprises ovines sont variables de l'une à l'autre. Par exemple, le bénéfice d'exploitation peut être déterminé par différents facteurs, tels que le système de production, la taille de l'entreprise, la localisation, le niveau d'investissement, la productivité ou encore le type d'agneaux vendu. À titre d'exemple, le tableau suivant rend compte de diverses caractéristiques des jeunes entreprises ovines selon la proportion d'agneaux lourds vendus.

Tableau XXI : Comparaison des caractéristiques des jeunes entreprises ovines selon la proportion d'agneaux lourds vendus, 2011

Caractéristiques	50 % ou plus des agneaux vendus lourds	Moins de 50 % des agneaux vendus lourds
Nombre d'entreprises	5	7
Nombre de brebis (moyen)	495	470
Revenus de la vente d'agneaux	124 958 \$	72 000 \$
Revenus de la catégorie <i>Lourds</i> (%)	74 %	11 %
Revenus de la catégorie <i>Légers</i> (%)	13 %	36 %
Revenus de catégorie <i>Lait</i> (%)	7 %	52 %
Prix moyen dans la catégorie <i>Lourds</i>	3,9 \$/kg	3,9 \$/kg
Prix moyen dans la catégorie <i>Légers</i>	4,7 \$/kg	4,6 \$/kg
Prix moyen dans la catégorie <i>Lait</i>	5,0 \$/kg	6,0 \$/kg
Revenus totaux moyen de l'entreprise	8,9 \$/kg	11,0 \$/kg
Coûts variables	6,2 \$/kg	8,7 \$/kg
Coûts fixes	1,0 \$/kg	1,8 \$/kg
Coûts totaux	8,1 \$/kg	11,6 \$/kg
Bénéfice d'exploitation	0,8 \$/kg	(0,6) \$/kg
Prix moyen dans la catégorie <i>Lourds</i>	185,4 \$/tête	166,9 \$/tête
Prix moyen dans la catégorie <i>Légers</i>	144,6 \$/tête	138,5 \$/tête
Prix moyen dans la catégorie <i>Lait</i>	123,6 \$/tête	134,8 \$/tête
Revenus totaux moyen de l'entreprise	549,1 \$/brebis	326,8 \$/brebis
Coûts variables	384,9 \$/brebis	258,0 \$/brebis
Coûts fixes	64,6 \$/brebis	52,2 \$/brebis
Coûts totaux	501,9 \$/brebis	344,6 \$/brebis
Bénéfice d'exploitation	47,2 \$/brebis	(17,8) \$/brebis

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

3.2.2 L'efficacité dans le contrôle des coûts variables

La marge par brebis avant la rémunération du travail chez les jeunes entreprises ovines est de 7,50 \$ sous zéro. Cette marge atteint toutefois 132 \$ par brebis chez les entreprises du groupe de tête. Cet écart de près de 140 \$ par brebis en faveur des entreprises performantes s'explique par des revenus supérieurs de 75 \$ par brebis et des charges inférieures de 64 \$ par brebis chez les entreprises performantes.

Pour produire un kilogramme d'agneau, il en coûte 2,36 \$ de plus aux jeunes entreprises ovines. Les principaux postes de dépenses qui expliquent ces coûts excédentaires sont l'achat d'animaux (27 % des coûts excédentaires), l'achat d'aliments (11 %) et les dépenses en carburants (10 %).

3.2.2.1 L'achat d'animaux

Les taux de remplacement et de mortalité des brebis sont supérieurs chez les jeunes entreprises ovines comparativement aux entreprises du groupe de tête. En outre, l'âge de l'entreprise et l'adoption de diverses stratégies de constitution d'un troupeau lors du démarrage sont les principales raisons pour lesquelles les dépenses liées à l'achat d'animaux sont supérieures chez les jeunes entreprises ovines.

En moyenne, au moment de l'enquête, les jeunes entreprises ovines étaient en activité depuis 5 ans. Alors que ces entreprises avaient commencé leurs activités en 2006, les entreprises du groupe de tête dataient plutôt d'une douzaine d'années (1999).

Le faible nombre d'années d'exploitation des jeunes entreprises ovines suggère que certaines ne sont pas parvenues à constituer un troupeau aux performances satisfaisantes et que des investissements y soient encore consacrés.

Diverses stratégies de constitution d'un troupeau utilisées par les jeunes entreprises lors du démarrage impliquent des réinvestissements pour accroître la qualité ou la taille du cheptel dans les premières années d'activité. Certains gestionnaires de ces jeunes entreprises ont acheté des brebis jugées trop vieilles après coup. D'autres estiment qu'ils auraient mieux fait d'acheter des animaux hybrides prolifiques ou de constituer un troupeau présentant moins de disparité de races. Certains gestionnaires ont également choisi d'entreprendre leurs activités ovines avec un petit troupeau (200 têtes), avec l'objectif d'en augmenter la taille par la suite. Finalement, d'autres ont acheté des animaux d'une qualité moindre que celle souhaitée, mais prévoyaient en améliorer les conditions au cours des premières années d'activité de l'entreprise.

3.2.2.2 L'achat d'aliments

Le groupe des jeunes entreprises ovines a besoin de plus d'aliments pour produire un kilogramme d'agneau que le groupe de tête. Bien que la superficie cultivée par les jeunes entreprises et celle cultivée par les entreprises du groupe de tête soient similaires, les jeunes entreprises obtiennent un rendement moindre des cultures à l'hectare. Ainsi, elles doivent acheter une quantité supérieure d'aliments.

Les quantités d'aliments achetés ou utilisés pour engraisser les agneaux peuvent être des conséquences liées à des choix de techniques de production. C'est le cas par exemple dans les élevages d'agneaux à l'herbe ou d'agneaux biologiques. Toutefois, ces particularités quant au type d'agneau élevé n'étaient pas connues au moment où a été effectuée la présente étude.

Tableau XXII : Comparaison des quantités d'aliments consommés et cultivés pour produire un kilogramme d'agneau, 2011

Aliments consommés et cultivés	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Quantité d'aliments nécessaire pour produire un kilogramme d'agneau	21,3 kg	14,4 kg	24,3 kg
Superficies cultivées	125,1 ha	129,1 ha	100,1 ha
Rendement à l'hectare	2 899 kg/ha	3 631 kg/ha	2 717 kg/ha
Frais de cultures par hectare cultivé	110,5 \$/ha	147,9 \$/ha	61,7 \$/ha
Quantité d'aliments nécessaire pour produire un kilogramme d'agneau	3,9 kg	2,8 kg	8,6 kg
Superficie en pâturages	1,4 ha	2,7 ha	2,6

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Pour une superficie cultivée similaire, les jeunes entreprises ovines obtiennent un rendement moindre des cultures à l'hectare. Les frais d'achat d'aliments s'en trouvent plus élevés.

Les premières années d'exploitation d'une entreprise demandent beaucoup d'investissements en heures travaillées. Les entreprises ovines ne font pas exception.

Les activités des jeunes entreprises ovines pourraient gagner en efficacité. Bien que le nombre total d'heures travaillées par brebis chez les jeunes entreprises soit supérieur à celui des entreprises performantes, le nombre de kilogrammes d'agneau produits par brebis est moindre.

Chez les entreprises ovines performantes, les frais de cultures par hectare cultivé sont supérieurs. Les coûts supplémentaires par hectare que doivent assumer ces entreprises au regard des intrants pour les cultures, du carburant et de l'entretien de la machinerie et des équipements favorisent possiblement l'atteinte de rendements supérieurs.

3.2.2.3 Le travail et la main-d'œuvre

L'efficacité du travail et des activités est un aspect de la planification et de la gestion qui influe sur le degré de performance des entreprises analysées.

L'analyse comparative des résultats des entreprises ovines à cet égard révèle que les jeunes entreprises obtiennent de moins bons résultats que celles du groupe de tête. Bien que, dans les deux groupes, la famille et les propriétaires investissent un nombre d'heures similaire, les activités des jeunes entreprises ovines ne semblent pas optimales.

Les jeunes entreprises ovines investissent un nombre d'heures total par brebis supérieur à celui investi par les entreprises du groupe de tête, et cela, pour un nombre moindre de kilogrammes d'agneau par brebis.

Tableau XXIII : Comparaison du temps de travail des groupes d'entreprises ovines, 2011

Heures	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Exploitant propriétaire	3 735,8	3 490,3	3 595,8
Famille	2 002,7	2 371,9	786,8
Sous-total (exploitant et famille)	5 738,5	5 862,2	4 382,6
Salariés	27,1	659,7	226,0
TOTAL	5 765,7	6 521,9	4 608,5

Heures/brebis	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Exploitant propriétaire	7,77	5,92	8,02
Famille	4,17	4,02	1,75
Sous-total (exploitant et famille)	11,94	9,94	9,77
Salariés	0,06	1,12	0,50
TOTAL	12,0	11,06	10,27

Heures/kilogramme produit	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Exploitant propriétaire	0,18	0,09	0,21
Famille	0,10	0,06	0,05
Sous-total (exploitant et famille)	0,28	0,15	0,26
Salariés	0	0,02	0,01
TOTAL	0,28	0,17	0,27

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Par ailleurs, le temps de travail consacré aux tâches indirectes par les jeunes entreprises représente 16 % du travail total lié à la production ovine. Ce travail inclut l'entretien des équipements ou des bâtiments de même que la gestion. En comparaison, ce travail indirect représente 21 % des heures travaillées par les entreprises du groupe de tête et 17 % des heures travaillées par celles du groupe de fin.

L'endettement par kilogramme d'agneau produit du groupe des jeunes entreprises est de deux fois la valeur de celui des entreprises performantes pour la production d'un kilogramme d'agneau.

3.3 Des indicateurs de la performance des entreprises ovines

3.3.1 L'endettement

Globalement, le taux d'endettement des jeunes entreprises ovines est assez semblable à celui des entreprises performantes. Toutefois, la dette totale par brebis est d'une taille légèrement inférieure à celle des entreprises performantes.

Tableau XXIV : Comparaison du taux d'endettement des groupes d'entreprises ovines, 2011

Endettement	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Taux d'endettement	60 %	62 %	57 %
Dette totale par brebis (\$/brebis)	701 \$	791 \$	594 \$

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

De 2007 à 2011, les jeunes entreprises ovines ont réalisé des investissements nettement supérieurs à ceux effectués par les entreprises performantes et celles du groupe de fin. Les jeunes entreprises ovines ont investi la plus grande proportion des sommes dans le matériel roulant et les bâtiments (35 % et 23 % respectivement), alors que le groupe de tête a plutôt réalisé des investissements au regard des bâtiments (32 %).

Tableau XXV : Comparaison de la valeur totale annuelle moyenne des investissements réalisés par les entreprises des différents groupes entre 2007 et 2011

Catégories d'investissement	Groupe des jeunes entreprises (\$)	Groupe de tête (\$)	Groupe de fin (\$)
Fonds de terre	54 533	11 226	1 673
Matériel roulant	89 123	15 475	13 636
Machinerie de culture	41 313	10 549	5 747
Bâtiments	57 981	18 401	5 885
Autres équipements	11 394	1 907	2 818
Investissement total annuel moyen	254 344	57 558	29 760

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

3.3.2 La rentabilité de l'actif

La productivité du capital rend compte de l'efficacité avec laquelle l'entreprise utilise ses actifs pour générer des revenus. Les entreprises du groupe de tête génèrent plus de revenus pour chaque dollar d'investissement. Leur revenu brut pour chaque dollar d'actifs atteint au moins 0,14 \$ de plus que celui des deux autres groupes. La productivité du capital des jeunes entreprises ovines (0,35 \$ pour chaque dollar d'actifs) se situe au même niveau que celui des entreprises du groupe de fin.

Tableau XXVI : Productivité du capital et dépenses en machinerie des différents groupes d'entreprises ovines, 2011

Indicateurs de rentabilité des actifs	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Revenus bruts par dollar d'actifs (\$)	0,35	0,49	0,35
Dépenses en machinerie par kilogramme d'aliments produits (\$/kg)	0,07	0,08	0,08
Dépenses en machinerie par brebis (\$/brebis)	54,22	60,39	47,24
Dépenses en machinerie par kilogramme d'agneau (\$/kg)	1,25	0,87	1,22

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

En ce qui a trait au ratio des dépenses en machinerie et en équipements par kilogramme d'aliments produits, les différents groupes d'entreprises affichent des résultats équivalents. En matière de gestion de l'utilisation des équipements et de la machinerie, les jeunes entreprises ovines montrent un niveau d'efficacité similaire à celui des entreprises du groupe de tête.

Toutefois, comme il a été démontré précédemment, étant donné qu'une quantité supérieure d'aliments est nécessaire aux jeunes entreprises ovines pour la production d'un kilogramme d'agneau, il leur en coûte plus cher, sous cette base, pour l'utilisation d'équipements et de machinerie par kilogramme d'agneau produit, soit 1,25 \$ de dépenses en machinerie par kilogramme d'agneau produit, alors qu'il en coûte 0,87 \$ aux entreprises performantes.

Le fonds de roulement est le rapport entre la valeur des actifs et la valeur des passifs à court terme.

3.3.3 Le fonds de roulement

Le fonds de roulement permet de mesurer la capacité de l'entreprise à honorer ses obligations financières de l'année au cas où elle ne générerait pas de revenus. Ainsi, il importe, au cours des premières années d'activité d'une entreprise, de prévoir un fonds de roulement suffisant pour pallier les imprévus et lui permettre de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Tableau XXVII : Fonds de roulement des entreprises ovines des différents groupes, 2011

Liquidité	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Fonds de roulement	2,72	3,16	2,49

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Note : Les valeurs élevées du ratio de fonds de roulement s'expliquent en partie par les divers ajustements apportés aux données par la méthode de collecte.

Les entreprises ovines des trois groupes obtiennent des résultats supérieurs à la norme, qui se situe habituellement entre 1 et 2. Le groupe de tête se démarque notamment avec une valeur de 3,16, suivi du groupe des jeunes entreprises, qui obtient 2,72. Le groupe de fin affiche également une valeur élevée, soit 2,49.

La valeur du ratio du fonds de roulement est sujette à des variations en cours d'année. Si elle atteint une valeur inférieure à 1, l'entreprise ne possède pas suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations. Cette période peut être critique.

3.3.4 L'efficacité technico-économique (pourcentage de charges)

L'efficacité technico-économique implique une bonne gestion des dépenses. Elle témoigne de la capacité de l'entreprise à transformer des intrants en extrants en dégagant une marge. Plus le pourcentage obtenu est faible, plus l'entreprise est efficace.

Les entreprises du groupe de tête présentent une meilleure efficacité technico-économique avec un taux de charges de 57 %. Les jeunes entreprises ovines ont un taux de charge de 75 %. Elles se situent donc entre le groupe de tête et le groupe de fin.

Le pourcentage de charges est le rapport entre toutes les charges (sauf les salaires, le coût de la vie, les intérêts et les amortissements) et les produits.

Tableau XXVIII : Détermination du pourcentage de charges des différents groupes d'entreprises ovines, 2011

Taux de charges	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Charges/brebis	255	276	228
Produits/brebis	339	480	282
Taux de charges	75 %	57 %	81 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

3.3.5 Le point mort

L'analyse du point mort donne une indication de la taille du troupeau pour un volume de production qui permet à l'entreprise de couvrir ses charges variables et ses charges fixes ou d'avoir un bénéfice nul. Certaines entreprises possédant un troupeau d'une taille inférieure à la moyenne peuvent tout de même s'avérer rentables.

Tableau XXIX : Détermination du point mort des différents groupes d'entreprises ovines, 2011

Point mort	Groupe des jeunes entreprises	Groupe de tête	Groupe de fin
Produits	339 \$/brebis	480 \$/brebis	282 \$/brebis
Charges variables	223 \$/brebis	253 \$/brebis	203 \$/brebis
Marge sur les charges variables	116 \$/brebis	227 \$/brebis	79 \$/brebis
Charges fixes (avec amortissement)	100 \$/brebis	107 \$/brebis	90 \$/brebis
Point mort (voir annexe)	414 brebis	278 brebis	510 brebis

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Les jeunes entreprises se situent, une fois de plus, entre le groupe de tête et le groupe de fin. La marge sur les charges variables des jeunes entreprises ovines est de 116 \$ par brebis, alors qu'elle est de près du double (227 \$ par brebis) chez les entreprises performantes. Cela permet aux jeunes entreprises de réaliser un bénéfice à partir de 414 brebis, soit 86 % de leur cheptel actuel.

À la lumière de la comparaison des résultats technico-économiques des jeunes entreprises ovines avec ceux des entreprises performantes, une constatation ressort : les jeunes entreprises ovines pourraient augmenter leurs revenus provenant de la vente d'agneaux. Voici quelques pistes pour y parvenir :

- Accroître la productivité des brebis pour obtenir plus de viande par brebis (plus de kilogrammes d'agneau par brebis).
- Augmenter le nombre d'agneaux réchappés par brebis par année. Ce critère d'efficacité dépend principalement du nombre d'agneaux nés par agnelage, du taux d'agnelage du troupeau et de la mortalité des agneaux. Ces éléments font appel à différentes caractéristiques tant du troupeau que du producteur en vue d'atteindre de meilleurs résultats.
- Accroître le poids des agneaux au moment de la vente.
- Augmenter de façon notable la proportion d'agneaux lourds vendus ou encore vendre des agneaux légers à un poids qui se situe dans la limite supérieure du poids permis. Cette orientation de la gestion de l'élevage nécessite, notamment, des bâtiments d'une plus grande superficie et des troupeaux d'une grande homogénéité.

Source : Regroupement CPAQ-CPVQ-GEAGRI, Guide production ovine, feuillet 2.40, septembre 2000.



4. DES PISTES POUR LA RÉUSSITE

Le CRAAQ propose Agro-Démarrage, « la boîte à outils du démarrage en agriculture et agroalimentaire », qui est d'une grande utilité pour mieux s'y retrouver dans les étapes de la préparation et de la mise en œuvre d'un projet d'entreprise. Pour en savoir plus sur Agro-Démarrage, consultez www.craaq.qc.ca/agro-demarrage.

La rédaction d'un plan d'affaires est un geste aussi concret qu'indispensable en vue de la réalisation d'un projet d'entreprise. Il s'agit d'un outil de planification utile pour aborder les différentes étapes et veiller aux divers aspects d'un projet d'entreprise, notamment en ce qui a trait aux objectifs poursuivis par le nouvel entrepreneur.

Démarrer une nouvelle entreprise agricole exige beaucoup de planification. Il est donc essentiel, pour un futur entrepreneur, de bien maîtriser chacun des éléments de son projet pour trouver le financement ou les subventions nécessaires au montage financier.

D'entrée de jeu, mentionnons que plusieurs services sont à la disposition des futurs entrepreneurs pour les appuyer dans la planification et le démarrage de leurs activités en production ovine. Savoir s'entourer d'un bon réseau de services-conseils et prendre le temps de valider son projet permet d'épargner temps et argent en évitant des erreurs coûteuses. Certains services sont d'ailleurs gratuits ou abordables.

Les conseillers en relève et en formation agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont en mesure d'accompagner les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur réflexion sur leur projet d'établissement. Par exemple, ils peuvent les aider à préciser leur projet et à établir un plan d'action, les diriger vers les services-conseils appropriés et les informer sur les formules d'aide financière dont ils sont en droit de bénéficier.

Pour connaître le conseiller en relève du MAPAQ de votre région, consultez le site Internet www.mapaq.gouv.qc.ca. Pour en savoir plus sur les services-conseils existants, visitez le www.agriconseils.qc.ca

La moitié (50 %) des jeunes entreprises ovines ont utilisé le plan d'affaires comme outil de planification (67 % chez les entreprises performantes). Les jeunes entreprises ovines se sont adjoint une personne-ressource pour la planification du projet d'établissement dans une proportion de 70 % (67 % chez les entreprises performantes).

4.1 Le parcours d'établissement des entrepreneurs en production ovine

Selon les données du Recensement de la relève agricole établie 2011, plus de 7 jeunes agriculteurs sur 10 (71 %) se sont établis en production ovine en démarrant une entreprise. La plupart ont une deuxième source de revenus agricoles, soit principalement la production de fourrages (15 %) ou de bovins de boucherie (15 %).

Parmi les entrepreneurs des jeunes entreprises ovines ayant participé à l'enquête, la plupart (55 %) se sont établis en agriculture en démarrant une entreprise ovine ou en achetant en totalité ou en partie une entreprise non familiale. Les deux tiers (66 %) ont au moins une autre source de revenus agricoles.

Devenir agriculteur consiste non seulement à adopter une carrière, mais aussi à choisir un mode de vie. La motivation première des entrepreneurs à choisir la production ovine est le désir d'avoir sa propre entreprise agricole.

La production ovine est considérée par les exploitants des jeunes entreprises ovines comme relativement accessible, comparativement à d'autres secteurs de production.

Dans un projet alliant deux conjoints ou deux partenaires d'affaires, la complémentarité entre les individus peut s'avérer bénéfique pour l'entreprise, au regard de la spécialisation du travail par exemple.

Le futur entrepreneur qui souhaite démarrer une entreprise ovine devrait, au préalable, avoir de bonnes connaissances théoriques et une solide formation pratique. Pour en savoir plus sur les formations qui existent relativement à l'agriculture, consultez le www.formationagricole.com,

Ainsi, l'entrée d'un nouvel entrepreneur dans le secteur de la production ovine ne se réalise pas en empruntant une seule avenue. Elle peut résulter d'une multitude de combinaisons de décisions et d'actions. Un élément est toutefois essentiel : la planification.

Évidemment, le futur entrepreneur gagne à participer activement à toutes les démarches et à toutes les réflexions concernant la planification et la réalisation de son projet. La réussite d'un projet d'entreprise repose sur les attitudes et les compétences du futur entrepreneur, c'est-à-dire sur son bagage et son sens des affaires.

4.2 Le bagage du futur entrepreneur

La comparaison des caractéristiques des entrepreneurs appartenant au groupe des jeunes entreprises ovines à celles des personnes faisant partie du groupe des entreprises performantes permettra de mettre en lumière divers aspects qui semblent conférer au deuxième groupe des avantages indéniables.

4.2.1 Les motivations

Au cours de l'élaboration de son projet d'établissement en agriculture, le futur entrepreneur doit assumer totalement ses choix. Pour y parvenir, il doit s'interroger sur ses motivations et valider le fait que l'agriculture correspond à ses aspirations personnelles.

La principale motivation liée au choix de la production ovine est commune au groupe des jeunes entreprises ovines et à celui des entreprises performantes. Il s'agit du rêve d'avoir sa propre entreprise agricole. Alors que les futurs exploitants des jeunes entreprises ovines sont également motivés à l'idée de travailler en agriculture, ceux des entreprises performantes ont une autre motivation, soit le désir de vivre de la terre. Il peut aussi s'agir d'une aspiration née à la suite d'une rencontre inspirante passée avec une personne travaillant en production ovine.

Par ailleurs, certains entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ont ciblé la production ovine comme porte d'entrée en agriculture en raison de son accessibilité relative par rapport aux autres secteurs de production ou comparativement à la reprise d'une ferme familiale.

De plus, le projet d'entreprise ovine revêt la dimension d'un projet d'équipe pour la moitié des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et pour 70 % de ceux du groupe des entreprises performantes.

4.2.2 La connaissance de la réalité du secteur : la formation et l'expérience surtout

La majorité des entrepreneurs ovins ayant participé à l'enquête ont une formation en agriculture, soit 60 % de ceux du groupe des jeunes entreprises ovines et 83 % de ceux du groupe de tête. Les formations suivies ont surtout permis d'obtenir le diplôme d'études collégiales; c'est le cas de 57 % et de 60 % des entrepreneurs des groupes des jeunes entreprises et des entreprises performantes respectivement.

Tableau XXX : Formation des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises ovines performantes, 2011

Niveau de formation	Entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises	Entrepreneurs du groupe des entreprises performantes
Proportion des entrepreneurs qui sont titulaires d'un diplôme en agriculture	60 %	83 %
Proportion des diplômés qui sont titulaires d'un DEC ou d'une AEC	57 %	60 %
Proportion des diplômés qui sont titulaires d'un DEP	43 %	40 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Selon les entrepreneurs ayant participé à l'enquête, cette formation est particulièrement utile pour l'entreprise ovine lors de l'accomplissement des tâches liées à la régie du troupeau et à la gestion.

Par ailleurs, les entrepreneurs du groupe des entreprises performantes sont plus nombreux (100 %), en proportion, à avoir acquis également de l'expérience pratique. Cette proportion atteint 60 % chez ceux du groupe des jeunes entreprises.

L'expérience pratique acquise par certains consiste principalement en un stage ou un travail en agriculture (67 % chez les entrepreneurs des deux groupes).

Ainsi, les entrepreneurs appartenant au groupe des jeunes entreprises détiennent, en moyenne, 9 années d'expérience, alors que ceux faisant partie du groupe de tête ont en moyenne 15 années d'expérience.

Mentionnons toutefois que seulement le tiers des entrepreneurs ovins ayant participé à l'enquête jugent qu'ils détenaient suffisamment de connaissances relatives au lancement d'une entreprise au moment du démarrage (30 % des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises et 33 % de ceux du groupe des entreprises performantes).

Alors que 83 % des entrepreneurs du groupe des entreprises performantes estiment que leurs connaissances techniques et pratiques étaient suffisantes pour leur permettre de planifier et de réaliser un projet ovin, 50 % de ceux du groupe des jeunes entreprises ovines sont de cet avis. Ces derniers jugent qu'ils manquaient de connaissances au moment du démarrage, dans les domaines liés à l'administration (comptabilité et gestion) et aux techniques de production (gestion du troupeau). De leur côté, les entrepreneurs du groupe de tête ciblent l'administration (comptabilité, paperasse entourant le démarrage, exigences gouvernementales et intervenants) et la santé animale comme les domaines où ils éprouveraient un manque de connaissances spécifiques.

4.2.3 Les activités de perfectionnement

Les activités de perfectionnement permettent aux entrepreneurs de maintenir leurs connaissances à jour et d'être informés des nouvelles technologies ou pratiques du secteur. Les membres du groupe des entreprises performantes sont plus nombreux à participer à ce type d'activités.

Combinée à la documentation disponible sur la production ovine, à des essais de production avec quelques brebis ou à des visites d'entreprises, l'expérience pratique permet aux entrepreneurs de valider leur choix de se lancer dans la production ovine.

Tableau XXXI : Participation des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises performantes aux activités de perfectionnement, 2011

Activités de perfectionnement	Entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises	Entrepreneurs du groupe des entreprises performantes
Participation à au moins une activité de perfectionnement	90 %	100 %
Journée du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)	50 %	67 %
Colloque ou symposium	50 %	83 %
Journée régionale consacrée à la production ovine	60 %	67 %
Journée de formation spécifique	50 %	50 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

4.3 Le sens des affaires du futur entrepreneur

Le sens des affaires renvoie ici à la capacité de se fixer des objectifs, de planifier les moyens nécessaires pour les atteindre, de passer à l'action en maintenant le cap vers ces objectifs et, finalement, de maîtriser les résultats obtenus.

Les objectifs poursuivis doivent être réalistes sur le plan humain et financier puisqu'ils auront un effet à court, à moyen et à long terme sur l'entreprise.

Avant même d'amorcer sa planification, le futur entrepreneur doit bien définir les principaux objectifs poursuivis et évaluer lequel est le plus limitant.

La plupart des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises (91 %) ont déterminé des objectifs à atteindre lors des démarches entourant le démarrage. C'est le cas de 67 % des entrepreneurs du groupe de tête. Parmi tous ces entrepreneurs, la nature des objectifs fixés visait la taille de l'entreprise, les investissements nécessaires, le temps requis pour les travaux et les revenus espérés. Ces quatre objectifs étant étroitement liés, il revient à chaque entrepreneur de déterminer lequel aura la priorité en fonction de ses motivations et de ses besoins.

Tableau XXXII : Nature des objectifs fixés par les entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises ovines performantes, 2011

Nature des objectifs fixés	Entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises	Entrepreneurs du groupe des entreprises performantes
Taille de l'entreprise	80 %	75 %
Investissements nécessaires	70 %	50 %
Temps nécessaire pour les travaux	20 %	0 %
Revenus espérés	70 %	75 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

4.3.1 L'objectif relatif à la taille

La taille d'une entreprise ovine se mesure en fonction du nombre de brebis. Au cours de la réflexion concernant cet aspect, il importe de déterminer si la taille de l'entreprise est imposée par un facteur quelconque (revenus espérés, temps requis pour les travaux, investissements nécessaires, lieu de production, etc.).

La majorité des entrepreneurs qui avaient déterminé un objectif relatif à la taille l'ont atteint, soit 88 % pour le groupe des jeunes entreprises ovines et 100 % pour le groupe des entreprises performantes.

Certains entrepreneurs sont tentés par un plus gros troupeau, motivés à l'idée d'augmenter leur bénéfice d'exploitation. Cela n'est pourtant pas certain. Il importe d'abord d'atteindre un niveau de rentabilité avec le troupeau dans sa taille initiale.

Les résultats des jeunes entreprises ovines démontrent que celles dont la taille du troupeau est inférieure à 414 brebis réalisent effectivement un bénéfice d'exploitation inférieur, en moyenne, à celui des entreprises dont le troupeau compte 414 brebis ou plus. Toutefois, étant donné que le bénéfice d'exploitation moyen de ces dernières entreprises est plutôt faible, cela laisse entendre que ces entreprises auraient avantage à renforcer leur efficacité afin de tirer un meilleur parti des animaux supplémentaires.

Tableau XXXIII : Comparaison des résultats selon la taille du troupeau des jeunes entreprises ovines, 2011

Comparaison des résultats selon la taille	Nombre	Bénéfice d'exploitation moyen
Entreprises dont le troupeau compte moins de 414 brebis	5	-10 259 \$
Entreprises dont le troupeau compte 414 brebis ou plus	7	1 125 \$

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

La taille du troupeau ne garantit pas un bénéfice d'exploitation d'une ampleur précise. Il n'est donc pas assuré qu'une augmentation de la dimension du troupeau améliorera la rentabilité de l'entreprise. Il importe d'atteindre un niveau de rendement satisfaisant avec le troupeau dans sa taille initiale avant d'envisager de l'accroître.

Dans le groupe des jeunes entreprises, un entrepreneur sur cinq (20 %) veut accroître la taille du troupeau, alors que c'est le cas d'un entrepreneur sur deux (50 %) dans le groupe de tête. Ces entrepreneurs se disent motivés par la perspective d'augmenter leur rentabilité ou d'occuper de l'espace disponible.

La croissance de l'entreprise entraîne généralement des changements dans sa structure. En effet, l'embauche de main-d'œuvre peut être nécessaire pour prendre en charge les tâches ou le volume de travail supplémentaires.

Les entrepreneurs qui ne souhaitent pas accroître la taille du troupeau mentionnent la charge de travail déjà élevée qu'entraîne le troupeau dans sa taille actuelle et le manque d'espace disponible pour les animaux supplémentaires.

4.3.2 L'objectif relatif aux revenus

Souvent, le point de départ de la planification est la détermination d'un revenu nécessaire pour satisfaire aux obligations financières minimales, le but étant de vivre de la production. Donc, la réflexion sur les revenus doit porter sur les besoins financiers personnels, l'importance du revenu de l'entreprise dans le revenu familial, etc.

Parmi les entrepreneurs ayant participé à l'enquête, 70 % de ceux appartenant au groupe des jeunes entreprises et 75 % de ceux appartenant au groupe des entreprises performantes ont déterminé des objectifs relatifs aux revenus lors de la planification de leur projet.

Moins de la moitié des entrepreneurs ont atteint, au moment de leur établissement, les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour ce qui est des revenus espérés (43 % des jeunes entreprises et 33 % des entreprises performantes).

Il peut être difficile d'atteindre les revenus espérés dès la première année d'exploitation de l'entreprise. Le groupe des entreprises de moins de 7 ans obtient en moyenne un revenu net de 16 661 \$ (34,67 \$ par brebis ou 0,80 \$ par kilogramme d'agneau), alors que le revenu net des entreprises performantes est de 81 254 \$ (137,77 \$ par brebis ou 1,99 \$ par kilogramme d'agneau produit).

4.3.3 L'objectif relatif à l'investissement pour le démarrage

L'investissement de départ nécessaire pour réaliser le projet varie en fonction des choix effectués dans le regroupement des actifs permettant de démarrer les activités de production (location ou achat d'actifs), de la somme dont dispose l'entrepreneur pour constituer une mise de fonds, de la région où l'entrepreneur envisage d'installer son entreprise, de la taille projetée pour celle-ci et des équipements nécessaires.

Dans le groupe des jeunes entreprises ovines, 7 entrepreneurs sur 10 (70 %) avaient déterminé des objectifs en rapport avec les investissements à faire en période de démarrage. La plupart d'entre eux (71 %) ont atteint ces objectifs. Chez les entrepreneurs du groupe des entreprises performantes, la moitié (50 %) avaient tenu compte de tels objectifs et tous les ont atteints.

Planifier la location d'actifs ou l'exécution de certains travaux à forfait permet de réduire l'investissement de départ. La location d'actifs agricoles durant la période de démarrage est une option répandue parmi les nouvelles entreprises ovines.

La location d'actifs ou la réalisation de certains travaux à forfait s'avèrent des stratégies mises en œuvre dans la majorité des entreprises ovines de moins de 7 ans. Ces deux stratégies sont utilisées dans les deux tiers (66 %) de ces entreprises. Par ailleurs, 92 % des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises louent des actifs (fonds de terre, bâtiments, machinerie ou équipements) pour effectuer les activités de production. Les travaux à forfait (liés aux cultures, à l'élimination du fumier ou aux récoltes de fourrages) sont présents dans 75 % des jeunes entreprises ovines.

Les activités de transformation à la ferme ne sont pas très présentes dans les entreprises ayant participé à l'enquête. En effet, une sur dix (10 %) dans le groupe des jeunes entreprises ovines et une sur trois (33 %) dans celui des entreprises performantes effectuent des activités de transformation à la ferme. Certains entrepreneurs considèrent cette stratégie comme un élément favorisant le succès de l'entreprise lors de l'établissement. D'autres sont plutôt d'avis que l'activité de transformation, si elle doit être ajoutée, devrait être implantée plus tard dans la vie de l'entreprise. Au moment de l'établissement, trop de choses seraient à apprendre simultanément et les efforts doivent être concentrés sur les divers aspects de la production.

4.4 Les difficultés éprouvées au moment du démarrage

Plus des deux tiers des entrepreneurs ovins ayant participé à l'enquête ont éprouvé des difficultés au moment du démarrage de leur entreprise, soit 64 % pour le groupe des jeunes entreprises et 67 % pour le groupe des entreprises performantes.

La principale difficulté éprouvée réside dans l'aspect du financement pour le projet (financement insuffisant ou refusé). Une proportion de 57 % des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises qui ont éprouvé des difficultés lors du démarrage ont eu des problèmes dans ce domaine. C'est également le cas de tous les entrepreneurs (100 %) du groupe des entreprises performantes. Les autres difficultés sont liées notamment à la possibilité de trouver des animaux et au soutien technique.

Les nouveaux entrepreneurs dans le secteur de la production ovine ne doivent pas sous-estimer l'importance du soutien technique en production ovine et ont plutôt intérêt à se prévaloir des services de conseillers techniques.

Tableau XXXIV : Difficultés éprouvées par les entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines et de celui des entreprises ovines performantes, 2011

Principales difficultés	Entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises	Entrepreneurs du groupe des entreprises performantes
Proportion d'entrepreneurs ayant éprouvé des difficultés lors du démarrage	64 %	67 %
Financement (insuffisant ou refusé)	57 %	100 %
Possibilité de trouver des animaux	43 %	0 %
Soutien technique	43 %	0 %
Possibilité de trouver une entreprise ou des actifs	14 %	0 %

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Par ailleurs, plus de la moitié (56 %) des entrepreneurs mentionnent qu'ils auraient eu besoin de plus d'information, en particulier sur les aspects suivants : la planification financière, les techniques de production, la gestion de l'entreprise et les critères de rentabilité ou de performance de la production ovine.

Différentes stratégies ont été adoptées pour surmonter les obstacles qui se sont présentés au cours des cinq premières années d'activité : travail à l'extérieur de l'entreprise, diminution de l'endettement, augmentation des efforts dans la gestion du troupeau, accroissement de la prolificité des brebis, recours à des conseillers, à des mentors, etc.

Selon les entrepreneurs interrogés lors de l'enquête, le succès du démarrage de l'entreprise ovine repose sur de solides connaissances en matière de gestion et de techniques de production, acquises par la formation et la pratique. Aussi, pour réussir, un nouvel entrepreneur ovine doit-il s'attendre à travailler, faire preuve de persévérance et rechercher l'efficacité. Un atout est de s'entourer d'un solide réseau de conseillers et de producteurs, autant pour le soutien technique que pour le partage avec des gens d'expérience, ce qui permet de demeurer réaliste en ce qui concerne la planification et les revenus espérés.

4.4.1 Un autre regard sur les difficultés éprouvées par les entreprises ovines de la relève

On a mis en relief certains problèmes de nature technique, financière ou structurelle parmi les entreprises ovines de la relève ayant participé à un programme du MAPAQ qui avait pour objet d'améliorer leurs résultats technico-économiques⁹. Afin de bien définir ces problèmes, un diagnostic a été réalisé. Les éléments à améliorer, déterminés à cette occasion, sont étroitement liés à ceux que met en lumière la présente étude.

Parmi les aspects techniques, le rendement des animaux est une des principales cibles d'amélioration et l'amélioration génétique du troupeau consiste en la principale recommandation des experts.

L'augmentation des revenus et la diminution des dépenses ont également été mises en évidence pour ce qui est d'améliorer la situation financière de ces entreprises ovines. Ainsi, il a été recommandé aux entreprises visées de miser sur le gain de poids des agneaux

9. Les données permettant cette analyse ont été recueillies auprès d'entreprises ovines dont au moins un des propriétaires est âgé de moins de 40 ans ayant participé à des programmes du MAPAQ visant à améliorer les résultats technico-économiques de ces entreprises.

pour accroître leurs revenus, alors que les dépenses en alimentation ont été ciblées comme pouvant faire l'objet d'une restructuration.

Finalement, au regard des aspects structurels ciblés pour améliorer les résultats de ces entreprises ovines, les interventions suggérées sont diverses en ce qui concerne les bâtiments (isolation, plancher, ventilation, etc.) et les cultures (chaulage, drainage).

4.5 Le mot de la fin : points de vue des jeunes entrepreneurs en production ovine

Les entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines ont pu, au cours de l'enquête, donner leur opinion sur les aptitudes nécessaires à un jeune de la relève ou à un futur entrepreneur pour la réussite de son projet de démarrage. De plus, ils ont eu l'occasion de partager leurs bons coups et leurs moins bons coups, dans le but d'éveiller l'attention du futur entrepreneur sur le point d'amorcer son projet d'établissement.

4.5.1 Ce qu'il faut chez le futur entrepreneur

D'abord, l'amour de la production ovine et le désir d'en vivre doivent avoir incité le futur entrepreneur à se préparer préalablement par l'acquisition d'une formation adéquate en production ovine et en gestion d'entreprise agricole. Le futur entrepreneur doit aussi avoir développé des aptitudes en organisation du travail (gestion multitâches), en planification technique et financière, et en régie du troupeau.

Ensuite, la volonté et la persévérance à l'égard du travail à accomplir sont des alliés pour le futur entrepreneur ovin. La charge de travail importante nécessite une certaine ténacité, motivée par un désir de réussir, tout en acceptant un faible salaire les premières années.

Finalement, le futur entrepreneur doit acquérir une certaine ouverture aux différentes techniques de production en visitant des fermes ovines et, surtout, en s'entourant de conseillers et d'intervenants compétents et en utilisant tout l'accompagnement disponible.

4.5.2 Les bons coups et les moins bons coups

Les éléments positifs et négatifs qui ressortent de l'expérience des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines touchent principalement la constitution du troupeau de départ. Il semble que plusieurs leçons soient à tirer de cette expérience.

Tableau XXXV : Bons coups et moins bons coups des entrepreneurs du groupe des jeunes entreprises ovines, 2011

Bons coups	Moins bons coups
Achat de brebis gestantes (revenus rapides)	Négligence de l'aspect de la santé du troupeau lors de l'achat
Début avec des brebis prolifiques	Acquisition de vieux animaux (plusieurs étant à réformer)
Minimum d'endettement (investissement minimum dans la machinerie et les équipements)	Achat d'un trop grand nombre d'animaux
Début de la production avec un petit troupeau (qu'on veut grossir ensuite)	Manque de connaissances sur les races ainsi que les critères de qualité pour la constitution d'un troupeau

Source : MAPAQ, Enquête technico-économique sur les jeunes entreprises ovines, effectuée en collaboration avec le CECPA, 2011.

Il importe donc de bien s'informer, de prendre plusieurs précautions et de s'adjoindre des personnes expérimentées et compétentes au moment de constituer le troupeau de départ, pour acquérir de bons sujets productifs et sains.

CONCLUSION

Les jeunes agriculteurs sont présents dans le secteur ovin. La relève agricole fait principalement son entrée dans ce secteur en démarrant une entreprise. D'ailleurs, dans la production ovine, les membres de relève se distinguent de l'ensemble de la relève agricole par diverses caractéristiques propres aux jeunes agriculteurs qui s'établissent en démarrant leur entreprise.

Au terme de l'analyse des résultats technico-économiques des jeunes entreprises ovines pour l'année 2011, des pistes de rentabilité ont été précisées pour ce secteur. Les entrepreneurs qui désirent guider leur projet vers le succès possèdent maintenant l'information qui leur permet de porter une attention particulière à des éléments précis de la productivité et au contrôle des coûts variables notamment.

Ainsi, les jeunes entreprises ovines doivent concentrer leurs efforts sur la productivité. Les données technico-économiques des jeunes entreprises ovines et des entreprises performantes montrent en effet que le nombre d'agneaux produits par agnelage qui est inférieur dans les jeunes entreprises et le taux de mortalité des agneaux qui y est supérieur réduisent le nombre d'agneaux réchappés par brebis. Cela diminue la productivité de ces entreprises.

Par ailleurs, les jeunes entreprises ovines doivent obtenir de meilleurs revenus. Certaines vendent une plus faible proportion d'agneaux lourds que les entreprises performantes et produisent un nombre inférieur de kilogrammes d'agneau par brebis. Cela a une incidence à la baisse sur les revenus tirés des ventes d'agneaux et sur les résultats des entreprises. En effet, les jeunes entreprises qui vendent plus de 50 % de leurs agneaux lourds obtiennent un bénéfice d'exploitation supérieur.

De plus, les résultats de l'enquête révèlent que la production d'un kilogramme d'agneau est plus coûteuse pour les jeunes entreprises ovines que pour les entreprises performantes. Les jeunes entreprises montrent en effet des coûts excédentaires pour l'achat d'animaux qui s'expliquent en partie par des taux de remplacement et de mortalité supérieurs à la suite de la mise en œuvre de différentes stratégies de constitution d'un troupeau. En outre, les jeunes entreprises ovines obtiennent un rendement moindre des cultures pour une superficie cultivée comparable à celle des entreprises performantes, ce qui les oblige à acheter davantage d'aliments.

Finalement, les jeunes entreprises ovines doivent améliorer l'efficacité de leurs activités. Bien que le nombre d'heures travaillées par brebis de ces entreprises soit supérieur à celui des entreprises performantes, le nombre de kilogrammes d'agneau produits par brebis demeure inférieur.

Le portrait des jeunes entreprises ovines n'est toutefois pas si sombre. Les données technico-économiques recueillies montrent une grande disparité. Là où certaines obtiennent de piètres résultats, d'autres affichent des valeurs souhaitables. Ainsi, bien qu'il n'existe pas de recette unique ni de chemin sans virage ni détour, le sens des affaires et le bagage du futur entrepreneur pèsent lourd dans la balance pour la réussite d'un projet de démarrage en production ovine.

ANNEXE

Calcul du point mort

La première étape consiste à calculer le taux de marge par rapport aux coûts variables : rapport de la marge sur les coûts variables et les produits.

Exemple :

Marge sur les coûts variables	=	Produits	-	Charges variables	
Marge sur les coûts variables	=	339	-	223	= 116
Taux de marge sur les coûts variables	=	Rapport de la marge sur les coûts variables sur coûts variables et les produits			
Taux de marge sur les coûts variables	=	116 / 339	=	0,3421	

La deuxième étape consiste à calculer le seuil de rentabilité : rapport du taux de marge sur les coûts variables et les coûts fixes.

Exemple :

Seuil de rentabilité :	Rapport des charges fixes et du taux de marge sur les coûts variables				
Seuil de rentabilité :	100 / 0,3421	=	292,2413		

Le point mort s'obtient en établissant le rapport entre le seuil de rentabilité et les produits.

Point mort :	292,2413 / 339	=	0,8621	
---------------------	----------------	---	--------	--

Donc, le point mort équivaut à 0,8621 **x** 480,6 brebis en moyenne = 414 brebis.

GLOSSAIRE

Agnelage : Pour une brebis, action de mettre bas.

Agriculture occupationnelle : se dit des entreprises agricoles de petite taille ou dont les revenus agricoles bruts annuels sont inférieurs à 25 000 \$.

Bénéfice d'exploitation : Différence entre les revenus et les coûts de l'entreprise, avec l'amortissement et avant la rémunération des exploitants, de la famille et de l'avoir du propriétaire.

Jeunes agriculteurs ou relève agricole établie : Agriculteurs et agricultrices âgés de moins de 40 ans détenant des parts dans une entreprise agricole. Leur établissement peut s'être concrétisé par l'acquisition partielle ou totale d'une entreprise agricole existante (transfert de ferme) ou par le démarrage d'une entreprise agricole.

Jeunes entreprises ovines : Entreprises agricoles qui commercialisent majoritairement le produit Agneaux dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et qui se consacrent à cette production depuis moins de sept ans.

Point mort : Indication de la taille du troupeau pour un volume de production qui permet à l'entreprise de couvrir ses charges variables et ses charges fixes ou d'avoir un bénéfice d'exploitation nul.

Pourcentage de charges ou efficacité technico-économique : Le pourcentage de charges est le rapport entre toutes les charges (sauf les salaires, le coût de la vie, les intérêts et les amortissements) et les produits.

Prolificité : Chez les mammifères, le nombre de petits par portée.

Ratio fonds de roulement : Le fonds de roulement est le rapport entre la valeur des actifs et la valeur des passifs à court terme.

Rentabilité de l'actif : Capacité des actifs détenus à générer des revenus.

Taux d'endettement : Pourcentage de dettes d'une entreprise par rapport à ses actifs. Le taux d'endettement est le rapport entre la valeur des passifs totaux et des actifs totaux.

Taux de mortalité des agneaux : Pourcentage d'agneaux morts en cours de croissance par rapport au nombre d'agneaux nés.

Taux de remplacement des brebis : Pourcentage de brebis qui doivent être renouvelées, remplacées par de nouveaux sujets.

BIBLIOGRAPHIE

CECPA (2013), Étude sur les coûts de production – Agneaux en 2011 au Québec.

CECPA (2013), Étude sur les coûts de production – Analyse comparative Agneaux 2011.

Regroupement CPAQ-CPVQ-GEAGRI, Guide production ovine. Économie de la production, feuillet 2.20, septembre 2000.

Conférence de Geneviève Lacroix, conseillère d'OVIPRO, intitulée « Pour une production d'agneaux efficace et rentable, les kg sont de mise », présentée à l'occasion de la journée d'information sur « L'efficacité de son entreprise ovine; une question de gestion », qui a eu lieu le 4 février 2011 à Joliette.

Ce document a été réalisé par la Direction des politiques et des analyses des risques agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Coordination

Hélène Brassard

Photographies

Éric Labonté et Marc Lajoie, MAPAQ

Conception graphique

Direction des communications

Révision linguistique

Isabelle Tremblay (Des mots et des lettres)

Édition

Direction des communications

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les membres du groupe des jeunes entreprises en production ovine qui ont accepté de participer à l'enquête. Nos remerciements s'adressent également aux personnes suivantes pour la relecture du document, pour les commentaires avisés qu'elles ont faits et pour la valeur ajoutée indéniable qu'elles ont apportée :

André Charest, conseiller OVIPRO, CEPOQ

Dominick Pageau, Direction de la recherche et de la planification, FADQ

Geneviève Maher, Direction du développement des secteurs agroalimentaires, MAPAQ

Line Belleau, CECPA

Stéphanie Landry, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

Organisation ressource

Direction des politiques et des analyses des risques agricoles

Téléphone : 418 380-2100

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal-2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-550-72288-5 (imprimé)

ISBN: 978-2-550-72289-2 (PDF)

